LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS

N° 78 - AVRIL/JUIN - APRIL/JUNE 2024

Une publication du Cabinet Civil | *A Publication of the Civil Cabinet*















20th May – 20 Mai

Ferveur patriotique...

National Communion



S.E. Paul BIYA
Président de la République du Cameroun

H.E. Paul BIYA
President of the Republic of Cameroon

Dans un monde qui semble aller à la dérive, dans un monde qui semble se complaire dans les voies menant à sa perdition, nous continuons de croire aux Nations Unies. Nous continuons de croire dans les valeurs qui la fondent et dans les rêves qui habitaient ceux qui l'ont fondée.

Nous continuons de croire que notre Organisation commune est la mieux à même d'amener le genre humain à surmonter les passions, les égoïsmes, les antagonismes, pour se recentrer sur l'essentiel : sa survie.

Car, au moment même où nous nous perdons en vaines querelles, notre bien le plus précieux, la Terre, est menacée.

Les changements climatiques sont là pour nous rappeler notre fragilité et la nécessité d'agir ensemble, avant qu'il ne soit trop tard.

Paul BIYA
discours en réponse aux vœux de
Nouvel an 2024 du corps diplomatique
Yaoundé, le 5 janvier 2024

In a world that seems to be going adrift, in a world that seems to revel in paths leading to its destruction, we continue to believe in the United Nations. We continue to believe in the values on which it is based and in the dreams of its founding fathers.

We continue to believe that our common Organization is best placed to lead mankind to overcome passions, egoisms and antagonisms to refocus on what is essential, namely its survival.

Because, as we get lost in futile quarrels, our most precious asset, the Earth, is being threatened.

Climate change is reminding us of our fragility and the need to act together before it is too late.

Paul BIYA,
Speech in response to
New Year wishes from the Diplomatic Corps
Yaounde, 5 January 2024

Sommaire | *Content*







4 UN JOUR, UN ÉVÉNEMENT

5 L'EDITO

- Ferveur patriotique ravivée pour l'unité nationale, en communion avec S.E. Paul BIYA…
- *Rekindled patriotic fervour for national unity, in communion with H.E. Paul BIYA...*

8 L'EVENEMENT

- Spécial 20 mai 2024. PRC TV au cœur de l'événement
- *Special 20th May 2024: PRC TV at the heart of celebrations*
- Renforcer l'unité dans la diversité…
- *Strengthening Unity in Diversity...*

72 FIRST LADY

- Chantal BIYA, priorité à l'enfant
- *Chantal BIYA, putting children first*
- Départ en vacances aux « Coccinelles » du Palais de l'Unité
- *'Les Coccinelles' School Complex of Unity Palace: Long live the holidays*
- Cérémonie de baptême dans la famille présidentielle
- *Baptism in the presidential family*
- Madame Chantal BIYA à Miss Cameroun, pour célébrer la beauté
- *Madame Chantal BIYA at Miss Cameroon, to celebrate Beauty*
- L'association « Sahel Héritage » couronne la Première Dame
- *Sahel Heritage Association crowns First Lady Chantal BIYA*

96 AU CŒUR DE L'ACTION

- Actes du Chef de l'État
- *Texts signed by the Head of State*

LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS — Newsletter on the Mandate of Great Opportunities

Directeur de Publication/Publisher :
Samuel MVONDO AYOLO
Ministre. Directeur du Cabinet Civil/Minister. Director of the Civil Cabinet
Coordonnateur/Coordinator :
Oswald BABOKE
Directeur Adjoint du Cabinet Civil/Deputy Deputy Director of the Civil Cabinet
Rédacteurs-en-Chef/Editors-in-Chief
Nicolas AMAYENA
Attaché
Bansi Victor SUHYANG
Attaché

Rédaction/ News Staff :
Jean Christian ATANGANA
Charles ATANGANA MANDA
Médard NKODO NSOULOU
Dorothée DANEDJO FOUBA
MBENJU John MAFANY
Armel MEBANDE
Edouard MVONDO MVOGO
Joseph B. AMOUGOU MEYONG
Carole NYANGONO ADJOMO
Francine NDONGO
Bernadette FOUDA ABEGA

Contribution :
Florent Guy ELA FOE
Chargé de Mission
Jeanne D'Arc OTAM
Chargée d'Etudes Assistant
Maxime MAMA
Photographie/Photos:
Victor YENE
Elie Gérard NYAT SAF
Sylvain ANDJONGO SEME
Salifou CHIGHET
Aristide Esso
Infographie:
Joseph Samuel SAMNICK

Impression/Printed by : SOPECAM
All these Instruments are available on our website : www.prc.cm
Our social media accounts :
The President of the Republic
@PaulBiya.PageOfficielle
@PR_PauLBIYA
presidentpaulbiya
The First Lady :
@ChantaiBIYA_Cmr
Civil Cabinet:
@ PRC.CabinetCivil
@CabinetCivilPRC
Mail : cabicivil@prc.cm
@prc.cellcom
@PRC_Cellcom
Mail: cellcom@prc.cm



34 ans déjà ! Les Camerounais, et les fans du football en général, se souviennent de ce jour mémorable où les Lions Indomptables, au terme d'un match héroïque, ont remporté une victoire éclatante (1-0) face à l'Argentine de Diego Armando Maradona, alors championne du monde en titre. C'était au stade San Siro de Milan en Italie, en match d'ouverture de la 14e édition de la Coupe du monde de football. Une rencontre qui s'était déroulée en présence du Président de la République, S.E. Paul BIYA.

Ce fut un jour de gloire pour le mouvement sportif national et la jeunesse camerounaise tout entière.

Par cette victoire et celles qui l'ont suivie, il s'est construit comme une relation fusionnelle et harmonieuse entre le Chef de l'Etat, la jeunesse camerounaise et les Lions Indomptables. Sous l'impulsion du Président Paul BIYA, l'avenir des Lions Indomptables est radieux, tout comme le destin de cette jeunesse, confiante et courageuse, qui sait se battre et trouver sa voie, au milieu des tumultes d'un monde en perpétuelle mutation.

34 years on! Cameroonians and football fans in general remember that memorable day when, after a heroic match, the Indomitable Lions won a resounding 1-0 victory over Diego Armando Maradona's Argentina, then reigning world champions. It was at the San Siro stadium in Milan, in the opening match of the 14th edition of the FIFA World Cup in Italy. The match was attended by the President of the Republic, His Excellency Paul BIYA.

It was a glorious day for the national sporting movement and the youth of Cameroon as a whole.

By this victory and those that followed, a close and harmonious relationship has developed between the Head of State, the youth of Cameroon and the Indomitable Lions. Under the leadership of President Paul BIYA, the future of the Indomitable Lions is radiant, as is the destiny of these confident and courageous young people, who know how to fight and find their way in the midst of the tumult of an ever-changing world.

Par By
Samuel MVONDO AYOLO
Ministre, Directeur du Cabinet Civil Minister, Director of the Civil Cabinet



Ferveur patriotique ravivée pour l'unité nationale, en communion avec S.E. Paul BIYA…

Rekindled patriotic fervour for national unity, in communion with H.E. Paul BIYA...

Comme chaque année depuis 52 ans, le peuple camerounais, dans son ensemble, s'est encore mobilisé, avec engagement et fierté, pour célébrer, le 20 mai 2024, l'avènement de l'Etat unitaire.

Loin d'être un exercice de routine, cette célébration constitue un authentique temps fort de la Nation, un rendez-vous annuel unique du peuple autour de son Chef, pour magnifier l'unité dans la diversité de la belle mosaïque camerounaise.

Tel est sans aucun doute, le fondement réel de la mobilisation enthousiaste des uns et des autres que tous les observateurs ont pu constater autour des festivités du 20 mai 2024.

Par le thème rassembleur ***« Armée et Nation, Ensemble pour un Cameroun uni, pacifique et prospère »***, le peuple camerounais a, une fois encore, déployé joyeusement, aux yeux du monde, son attachement aux symboles et aux valeurs cardinales de la Nation.

As in the past 52 years, the Cameroonian people, as a whole, once again mobilised with commitment and pride to celebrate the advent of the unitary state on the 20th of May 2024.

Far from being a routine exercise, this celebration constitutes an authentic high point for the Nation, a unique annual gathering of the people around their Leader, to magnify the unity in diversity of the beautiful Cameroonian mosaic.

This is undoubtedly the real reason behind the enthusiastic mobilisation of all those whom observers have seen involved in the 20th May festivities.

Under the unifying theme ***"Army and Nation, Together for a United, Peaceful and Prosperous Cameroon"***, the Cameroonian people joyfully displayed, once again, before the eyes of the world, their attachment to the symbols and cardinal values of the Nation.

Edito

Il est juste et bon de se remémorer ce que, chaque année, nous célébrons le 20 mai, depuis 52 ans :

- Le souvenir du choix libre et démocratique des filles et fils du Cameroun, opéré à l'occasion du référendum du 20 mai 1972, de constituer une République unie ;

- La devise républicaine, **Paix-Travail-Patrie**, qui résonne comme un grand dessein tout tracé pour la Nation ;

- Le drapeau national, **vert-rouge-jaune**, reflet de notre diversité géographique et ethnographique, **frappé d'une étoile dorée sur la bande rouge**, signe de notre unité ;

- Le chant de ralliement « **Ô Cameroun, berceau de nos ancêtres** », ce bel héritage, tout un programme, source vivante et vivifiante de nos valeurs fondatrices d'unité, qui sous-tend l'engagement quotidien, l'indépendance et la fierté patriotique de notre peuple ;

- Le lieu nommé **Palais de l'Unité** fait partie, bien sûr, de ces symboles majeurs de la Nation. Car, y siège la plus haute institution, incarnation suprême de l'Etat unitaire, à travers celui qui en est le garant, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E Paul BIYA.

Voilà qui nous reprécise, s'il en était encore besoin, le bien-fondé et la signification profonde des festivités marquant, chaque année, la commémoration de l'avènement de l'Etat unitaire au Cameroun, plus connue sous les appellations de « Fête Nationale du 20 Mai » ou encore « Fête de l'Unité ».

L'apothéose de cette célébration qui s'organise à Yaoundé, siège des institutions républicaines, avec la grande parade civile et militaire au Boulevard du 20 Mai, suivie de la réception au Palais de l'Unité, ne représente qu'un échantillon du peuple célébrant l'unité nationale autour du Président de la République, clé de voûte de notre souveraineté.

It is right and proper to remember what we celebrate every year on 20th May, for 52 years:

- The memory of the free and democratic choice made by the sons and daughters of Cameroon in the 20th May 1972 referendum to form a united Republic;

- The republican motto, **Peace-Work-Fatherland**, which resonates like a major pathway for the Nation;

- The national flag, **green-red-yellow**, reflecting our geographical and ethnographic diversity, **stamped with a gold star on the red stripe**, a sign of our unity;

- The rallying song "**O Cameroon, thou cradle of our Fathers**", a beautiful heritage, a living and vivifying source of our founding values of unity, which underpins the daily commitment, independence and patriotic pride of our people;

- The place aptly named Unity Palace is, of course, one of these major symbols of the Nation. For, it is the seat of the highest institution, the supreme embodiment of the unitary State, through its guarantor, the President of the Republic, Head of State, His Excellency Paul BIYA.

This clarifies for us, if it were still necessary, the merits and the profound meaning of the festivities marking, each year, the commemoration of the advent of the unitary State in Cameroon, better known as the "National Day" or "Unity Day".

The climax of this celebration took place in Yaounde – the seat of the republican institutions. The great civilian and military parade at the 20th May Boulevard, followed by the reception at Unity Palace, represent just a sample of the people celebrating national unity around the President of the Republic, the keystone of our sovereignty.

Throughout the country and in Cameroon's diplomatic missions and consular posts abroad, the Unity Day was celebrated with the same fervour, enthusiasm and patriotic enthusiasm.

Car, sur l'ensemble du territoire national et dans les missions diplomatiques et postes consulaires du Cameroun à l'étranger, la Fête de l'Unité est célébrée avec la même ferveur, le même enthousiasme et le même élan patriotique.

Toutefois, l'unité nationale reste un acquis fragile qu'il est impérieux de consolider chaque jour davantage. La preuve : pendant que la quasi-totalité de nos compatriotes observaient dignement ce moment de commémoration, dans la région du Nord-Ouest, quelques dévoyés, farouches ennemis de la République, ont perpétré deux attentats lâches et horribles, arrachant brutalement à la vie des citoyens patriotes et valeureux, qui ne demandaient qu'à célébrer l'unité de la Nation, en communion avec leurs compatriotes.

Ils n'auront réussi qu'à produire des martyrs de plus, dont le sang versé sera un ferment supplémentaire pour la construction d'un Cameroun uni dans sa diversité, fort et prospère. Ils n'auront en rien brisé ni le courage, ni l'engagement patriotique en faveur de la dynamique unitaire, si chère au peuple camerounais, qui souhaite rester maître de son destin.

Célébrer l'avènement de l'Etat unitaire revient, en définitive, à exalter tout ce qui fait la force du Cameroun avec toutes les composantes du pays, à renouveler le serment de notre vivre ensemble dans la solidarité au sein d'une nation, une et indivisible, pour cultiver en chacun, les valeurs fondatrices de la République que sont, entre autres, le dépassement des identités particulières, la construction d'une identité commune et d'une culture nationale, profitables à tous.

Tel est l'appel constant du Président de la République, S.E. Paul BIYA, à tous ses compatriotes. L'effervescence populaire visible, la fierté intérieure reflétée, la joie communicative observée et la ferveur autour de la personne du Chef de l'Etat sont, en fin de compte, le signe rassurant que le peuple, dans sa très large majorité, reste solidaire et mobilisé pour répondre à cet appel, d'un pays en mouvement.

However, national unity remains a fragile achievement that must be consolidated day by day. The proof: while almost all our compatriots were observing this moment of commemoration with dignity, in the North-West region, a few fierce enemies of the Republic, carried out two cowardly and horrific attacks, brutally snatching the lives of patriotic and valiant citizens, who were only asking to celebrate the unity of the Nation, in communion with their compatriots.

They will only have succeeded in producing more martyrs, whose spilt blood will be an additional ferment for the construction of a Cameroon united in its diversity, strong and prosperous. They will in no way have broken neither the courage, faith nor patriotic commitment in favour of the united dynamic so dear to the Cameroonian people who want to remain masters of their destiny.

In the final analysis, celebrating the advent of the unitary State is tantamount to exalting all that makes Cameroon strong with all the components of the country, to renewing our oath to live together in solidarity within a nation that is one and indivisible, to cultivate in everyone the founding values of the Republic, which include overcoming particular identities, building a common identity and a national culture that will benefit everyone.

This is the constant appeal of the President of the Republic, His Excellency Paul BIYA, to all his compatriots. The visible popular effervescence, the inner pride reflected, the communicative joy observed and the fervour surrounding the person of the Head of State are, ultimately, the reassuring sign that the people, in their overwhelming majority, remain united and mobilised to respond to this call of a country on the move.

Spécial 20 mai 2024. PRC TV au cœur de l'événement

Special 20th May 2024: PRC TV at the heart of celebrations

La chaîne de la présidence de la République, PRC TV a marqué d'une empreinte indélébile la célébration de la 52ème édition de la Fête Nationale. L'antenne a réuni six panels diversifiés (universitaires, politiques, hommes/femmes de culture, journalistes, etc.) pour présenter, chacun dans son champ de compétence, la contribution déterminante du Président Paul Biya dans la marche de la nation.

A travers des débats qui sont apparus comme des espaces de production intellectuelle sur les thèmes les plus constants de la politique du Chef de l'Etat, notre programme a proposé aux téléspectateurs et abonnés des plateformes numériques, du 13 au 19 mai 2024, un bouquet de décodage des concepts qui caractérisent la pensée politique du Président de la République, en les étayant par la mise en œuvre qui en est faite, dans le cadre de la promotion de l'idéal qu'il forme pour la nation.

Le magazine « Le Temps des Opportunités » présente une économie de ces émissions à ses lecteurs.

The official channel of the Presidency of the Republic, PRC TV, made an indelible mark on the celebration of the 52nd National Day. The channel brought together six diverse panels (academics, politicians, men and women of culture, journalists, etc.) to present, each in their own field of expertise, the decisive contribution of President Paul BIYA to the progress of the nation.

From the 13th to the 19th of May 2024, its programming offered top-notch debates to viewers and subscribers to its digital platforms. They served as forums for intellectual production on the most constant themes of the Head of State's policy, a package of decoding concepts that characterise the political thinking of the President of the Republic, supported by realisations – within the framework of promoting his ideal for the nation.

Thème N° 1 : Paul Biya, grand artisan de l'unité nationale

Ce premier panel a saisi l'unité nationale comme un pacte collectif entre Camerounais et Camerounaises, pour vivre au sein d'un espace délimité par des frontières, dans le respect des principes de solidarité et d'harmonie, malgré les diverses identités culturelles, ethniques, religieuses ou politiques qui le composent. Vu sous ce prisme, il faudrait considérer que l'unité nationale est le plus puissant révélateur de la cohésion sociale et un merveilleux facteur de renforcement du sentiment d'appartenance à un même pays.

Par son habileté, le Président Paul Biya a su mettre en place des combinaisons pour consolider la marche vers l'unité nationale, qu'il voudrait conduire à l'échelle supérieure de l'intégration nationale. Grâce à lui, le Cameroun est passé de l'Etat unitaire à l'Etat unitaire décentralisé. C'est l'un de ses plus grands legs à la nation. En effet, la décentralisation apparait comme le parachèvement de l'œuvre de construction nationale en ce sens qu'elle permet à tous les citoyens camerounais d'être associés au processus de prise de décision, et surtout, elle est appelée à assurer le développement équitable de toutes les régions.

Par sa connaissance du Cameroun et des Camerounais, son écoute attentive, son empathie et sa grande capacité d'anticipation, le Président Paul Biya a su juguler toutes les

The magazine "Le Temps des Opportunités" presents a synopsis the special broadcast to its readers.

Theme 1: Paul BIYA, the great architect of national unity

This first panel looked at national unity as a collective pact between Cameroonian men and women sharing a space delimited by borders, and respecting the principles of solidarity and harmony, despite the various cultural, ethnic, religious or political identities. Seen in this light, national unity should be the most powerful indicator of social cohesion and a marvellous factor for strengthening the feeling of belonging to the same country.

President Paul BIYA has skilfully put in place mechanisms to consolidate the march towards national unity, with the attainment of national integration as his ultimate goal. Thanks to him, Cameroon has moved from a unitary state to a decentralised unitary state. This is one of his greatest legacies to the nation. Indeed, decentralisation appears to be the culmination of nation-building in that it enables all Cameroonian citizens to be involved in the decision-making process, and above all, it is designed to ensure the equitable development of all regions.

Thanks to his knowledge of Cameroon and Cameroonians, his ability to listen attentively, his empathy and his great capacity for



Panel N°1, universitaires et hommes pour décrypter le message de Paul BIYA sur l'unité nationale.

1st Panel: academics decipher Paul BIYA's message of national unity.



Panel N°2, le vivre ensemble, un modèle cohérent d'organisation sociale.

2nd Panel: living together, a coherent model of social organisation.

menaces contre l'unité nationale en prenant des mesures aussi efficaces que salvatrices. Il a alors pu conduire la barque Cameroun au milieu des eaux troubles de l'irrédentisme, de la haine tribale, de la déstabilisation politique et du tribalisme abject. Il est le guide providentiel dont les Camerounaises et les Camerounais ont toujours besoin.

Thème N°2 : Paul Biya, chantre de la paix et du vivre ensemble

Le débat a relevé que la paix et le vivre ensemble constituent un diptyque où les sujets se complètent pour former un modèle cohérent d'organisation sociale. Le vivre ensemble met en exergue une fraternité civique qui désigne le sentiment de solidarité, d'unité et de responsabilité partagée entre les membres de la société. Malgré notre diversité ethnique ou culturelle, nous sommes tous liés par une appartenance à une même communauté nationale où nous y avons certes des droits, mais aussi des devoirs envers elle et ses membres. C'est un pilier fondamental de la vie démocratique et un élément essentiel pour surmonter les défis et promouvoir le progrès social.

anticipation, President Paul BIYA has been able to curb all threats to national unity by taking measures that are as effective as they are life-saving. He has been able to steer Cameroon's ship through the troubled waters of irredentism, tribal hatred, political destabilisation and abject tribalism. He is the providential guide Cameroonians depend on hitherto.

Theme 2: Paul BIYA, a champion of peace and living together

The debate revealed that peace and living together constitute a diptych in which the subjects complement each other to form a coherent model of social organisation. Living together highlights a civic fraternity that refers to the feeling of solidarity, unity and shared responsibility between the members of society. Despite our ethnic or cultural diversity, we are all bound by our membership of the same national community, and we have rights as well as duties towards that community and its members. This is a fundamental pillar of democratic life and an essential element in overcoming challenges and promoting social progress.

Seulement, au Cameroun, certaines dynamiques sociales sont entrées en jeu pour altérer le vivre ensemble. Les plus tangibles sont le tribalisme, la corruption, les enjeux de conquête du pouvoir, l'injustice, la pauvreté…

Parfaitement conscient de ces fléaux, le Président Paul Biya a entrepris de les combattre avec la dernière énergie. Il a alors inscrit dans son projet politique, un ensemble de mécanismes pour garantir l'idéal de fraternité, socle inaltérable de la nation. Toute stratégie politique chez le Président Paul Biya a pour finalité de garantir la paix et le développement, deux objectifs interdépendants et complémentaires, essentiels à la stabilité et à la prospérité du Cameroun.

Bien plus que l'absence de conflit armé, la paix englobe la justice sociale, le respect des droits de l'homme, la tolérance, la coopération internationale et la sécurité économique, bref, tout ce qui permet aux individus et aux communautés de vivre ensemble dans le respect mutuel, la confiance et la solidarité.

But in Cameroon, certain social dynamics have come into play to alter the way we live together. The most tangible of these are tribalism, corruption, power struggles, injustice and poverty.

Perfectly aware of these scourges, President Paul BIYA has undertaken to fight them with all his might. He has therefore included in his political project a set of mechanisms to guarantee the ideal of fraternity, the unalterable foundation of the nation. The aim of all President Paul BIYA's political strategies is to guarantee peace and development, two interdependent and complementary objectives that are essential to the stability and prosperity of Cameroon.

Much more than the absence of armed conflict, peace encompasses social justice, respect for human rights, tolerance, international cooperation and economic security - in short, everything that enables individuals and communities to live together in mutual respect, trust and solidarity.



De plus, pour toujours promouvoir la paix et le vivre ensemble, le Président Paul Biya a fait des choix économiques très habiles afin de réduire les inégalités et favoriser l'inclusion sociale. En privilégiant l'éducation et la formation professionnelle, il permet aux jeunes de raffermir le sentiment national et de réaliser leurs rêves d'un avenir meilleur.

In fine, Paul Biya pratique une pédagogie du patriotisme pour cultiver un sentiment d'attachement, de respect et de responsabilité envers son pays, tout en encourageant la compréhension critique de son histoire, de ses valeurs et de ses institutions.

Thème N° 3 : Paul BIYA, grand défenseur de l'intégrité territoriale du Cameroun

Les échanges ont relevé que la défense de l'intégrité territoriale confère au Président de la République des outils, à la fois du droit international et de la Constitution, pour protéger les frontières du Cameroun contre les velléités internes ou les agressions extérieures. Ses prérogatives lui attribuent également une compétence d'extraterritorialité qui l'autorisent

In addition to the continued promotion of peace and living together, President Paul BIYA has made skilful economic choices to reduce inequalities and promote social inclusion. By prioritising education and vocational training, he is enabling young people to strengthen their sense of nationhood and realise their dreams of a better future.

Ultimately, Paul BIYA uses a pedagogy of patriotism to cultivate a sense of attachment, respect and responsibility towards his country, while encouraging a critical understanding of its history, values and institutions.

Theme 3: Paul BIYA, the great defender of Cameroon's territorial integrity

Discussions revealed that the defence of territorial integrity gives the President of the Republic the tools, under both international law and the Constitution, to protect Cameroon's borders against internal desires or external aggression. His prerogatives also give him extraterritorial jurisdiction, allowing him to defend Cameroon's sovereignty within the



Le panel N°3, un savant dosage d'expérience et de sagesse.



3rd Panel: a skilful blend of experience and wisdom.

à défendre la souveraineté du Cameroun au sein des représentations diplomatiques du pays à l'étranger.

Le Cameroun défie aujourd'hui certaines atteintes à son intégrité territoriale. Les plus tenaces proviennent de la région de l'Extrême-Nord, avec les incursions meurtrières de la secte djihadiste Boko Haram, et de celles du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, avec les violences entretenues par des bandes armées à visées séparatistes. Ces terroristes sont principalement instrumentalisés et endoctrinés par des instigateurs basés à l'étranger. Mais, leurs ignobles desseins sont fatalement voués à l'échec, car ne reposant sur aucune idéologie, ni référence historique, religieuse ou culturelle.

Le Chef de l'Etat, par sa sagesse et sa clairvoyance, a choisi le dialogue et la diplomatie, dans la fermeté et le respect strict du droit et de la souveraineté du Cameroun, en vue de préserver l'essentiel, à savoir : la paix, l'unité nationale et l'intégrité de notre territoire. Pour preuve, il s'est gardé d'engager une guerre sans merci contre des compatriotes qui

country's diplomatic representations abroad.

Cameroon is currently defying certain threats to its territorial integrity. The most persistent of these come from the Far North, with the murderous incursions of the jihadist sect Boko Haram, and from the North-West and South-West, with the violence perpetuated by armed gangs with separatist aims. The indoctrination of these terrorists is piloted by instigators based abroad. Their despicable plans are inevitably doomed to failure, since they are not based on any ideology or historical, religious or cultural reference.

The Head of State, with his wisdom and clear-sightedness, has chosen dialogue and diplomacy, with firmness and strict respect for the law and the sovereignty of Cameroon, with a view to preserving what is essential: peace, national unity and the integrity of our territory. As proof of this, he has refrained from waging a merciless war against his compatriots who have taken up arms against their own country

ont pris les armes pour combattre leur propre pays et leurs frères et sœurs dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, préférant la main tendue et la pédagogie.

L'organisation du Grand Dialogue National du 30 septembre au 4 octobre 2019 à Yaoundé, participe de cette stratégie visant à soutenir et à renforcer la réconciliation, la stabilité et le développement économique. La création des Centres de désarmement et de démobilisation (DDR) vise pour sa part la réintégration au sein du corps social des insurgés de Boko Haram dans l'Extrême-Nord ou ceux des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, pour leur offrir des opportunités de se régénérer, de manière pacifique et productive, sans aucune crainte de représailles de la part de l'Etat.

Thème N°4 : Paul Biya, acteur majeur de la souveraineté nationale

La souveraineté nationale est apparue dans ce débat comme l'autorité suprême et incontestée de l'Etat sur son territoire. Au Cameroun, elle appartient au peuple qui l'exerce à travers

and their brothers and sisters in the North-West and South-West regions, preferring to reach out and educate.

The organisation of the Major National Dialogue from the 30th of September to the 4th of October 2019 in Yaounde is part of this strategy to support and strengthen reconciliation, stability and economic development. The creation of Disarmament and Demobilisation Centres (DDR) aims to reintegrate Boko Haram insurgents in the Far North and those in the North-West and South-West regions into society, offering them opportunities to regenerate peacefully and productively, without any fear of reprisals from the State.

Theme 4: Paul BIYA, a major player in national sovereignty

National sovereignty emerged in this debate as the supreme and uncontested authority of the State over its territory. In Cameroon, it belongs



Le panel N°4, en pleine cogitation.



4th Panel: in full cogitation.

le Président de la République et les institutions de l'Etat. En ce sens, le Chef de l'état détient les pouvoirs de manière exclusive pour prendre toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires dans la défense des intérêts de son pays, sans ingérence extérieure. Le Président Paul Biya a toujours incarné cette dimension de la souveraineté du Cameroun à travers le monde, et sa célèbre déclaration faite en 1983, à savoir : « le Cameroun n'est la chasse gardée de personne, ni d'aucune grande puissance », reflète clairement un positionnement politique de notre pays comme un Etat libre de ses choix et de ses engagements, jaloux de son indépendance.

Cette option rejaillit à travers la diversification des partenariats économiques inspirée par le Chef de l'Etat. Elle se comprend comme un élément clé de la stratégie économique du Cameroun, qui lui donne la capacité d'accéder à de nouveaux marchés, d'échanger ses ressources et ses compétences, au gré de ses prétentions, de favoriser l'innovation et de maintenir une plus grande flexibilité dans ses choix stratégiques.

Quant à la politique d'import-substitution, l'un des principaux leviers de la Stratégie Nationale de Développement pour la période 2020-2030 (SND-

to the people, who exercise it through the President of the Republic and the institutions of the State. In this sense, the Head of State has the exclusive power to take all decisions he deems necessary to defend the interests of his country, without outside interference. President Paul BIYA has always embodied this dimension of Cameroon's sovereignty throughout the world, and his famous declaration made in 1983. He said "Cameroon is the preserve of no one, not of any great power". It clearly reflects the political positioning of the country as a State free to make its own choices and commitments, jealous of its independence.

This option is reflected in the diversification of economic partnerships inspired by the Head of State. It is understood as a key element of Cameroon's economic strategy, which gives it the capacity to access new markets, to exchange its resources and skills according to its demands, to encourage innovation and to maintain greater flexibility in its strategic choices.

As for the import-substitution policy, one of the main levers of the National Development

30), elle apparaît comme la phase de maturation du patriotisme économique. Elle est surtout le moyen le plus représentatif de la volonté du Chef de l'Etat d'assurer la souveraineté économique du Cameroun. Cette politique consiste à favoriser et soutenir l'économie locale, notamment en achetant et consommant des produits « made in Cameroon », en adoptant des procédés pour promouvoir l'industrie et les entreprises nationales, en favorisant l'emploi des jeunes et en renforçant la compétitivité.

Enfin, sous le magistère de Paul Biya, la souveraineté nationale et l'armée sont des notions étroitement liées pour permettre à l'Etat d'assumer l'une de ses principales missions, à savoir, garantir la sécurité et la protection des citoyens à travers une force militaire organisée. C'est la raison pour laquelle le Chef de l'Etat veille à la modernisation de l'armée camerounaise pour qu'elle combine les éléments traditionnels de puissance militaire avec les dernières technologies. Dans sa vision, l'armée doit s'adapter aux défis et aux menaces contemporaines pour répondre efficacement aux missions qui lui sont assignées.

Strategy for the period 2020-2030 (NDS-30), it appears to be the maturing phase of economic patriotism. Above all, it is the most representative means of the Head of State's desire to ensure Cameroon's economic sovereignty. This policy consists of promoting and supporting the local economy, in particular by buying and consuming "Made in Cameroon" products, adopting procedures to promote national industry and businesses, encouraging youth employment and strengthening competitiveness.

Finally, under Paul BIYA's leadership, national sovereignty and the army are closely linked to enable the State to carry out one of its main missions, namely to guarantee the security and protection of citizens through an organised military force. This is why the Head of State is working to modernise the Cameroonian army, so that it combines the traditional elements of military power with the latest technologies. In his vision, the army must adapt to contemporary challenges and threats in order to respond effectively to the missions assigned to it.





Panel N°5 : l'armée, un instrument de la souveraineté au service du peuple.

5th Panel: The army, a force of sovereignty at the service of the people.

Thème N°5 : Armée et nation, ensemble pour un Cameroun uni, pacifique et prospère

Ce débat est une exégèse du thème retenu par le Chef de l'Etat à l'occasion de cette 52ème édition de la Fête Nationale. A cet égard, il a été établi que la synergie entre l'armée la nation permet au Cameroun d'affronter en concomitance plusieurs défis sécuritaires, sans recourir à des apports extérieurs pour les vaincre. Le lien fusionnel et consubstantiel entre l'armée et la nation révèle également une interdépendance entre deux entités d'un même ensemble, étant donné que l'armée est une émanation de la nation, alors que la nation se reconnait dans son armée. C'est la raison pour laquelle chaque citoyen doit être fier de son armée et se disposer à tous les sacrifices pour son triomphe.

Le lien armée-nation se construit dans le but d'assurer les missions régaliennes que sont la défense nationale, le maintien de l'ordre, la gestion des crises et des catastrophes, le soutien et la loyauté à l'autorité civile. Ceci reflète le rôle

Theme 5: Army and nation, together for a united, peaceful and prosperous Cameroon

This debate is an exegesis of the theme chosen by the Head of State for this 52nd National Day. In this respect, it has been established that the synergy between the army and the nation enables Cameroon to face several security challenges simultaneously, without recourse to external contributions to overcome them. The fusional and consubstantial link between the army and the nation also reveals an interdependence between two entities of the same whole, given that the army is an emanation of the nation, while the nation recognises itself in its army. This is why every citizen must be proud of the army and be prepared to make every sacrifice for its triumph.

The army-nation bond is built with the aim of ensuring the regalian missions of national defence, the maintenance of order, crisis and disaster management, support and loyalty to the civil authority. This reflects the fundamental

fondamental de l'armée dans la préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Etat, ainsi que dans la protection de ses citoyens et de leurs intérêts, à la fois sur le territoire national et à l'étranger, y compris dans le cyberespace.

Le concept de sécurisation que déploie l'armée a été largement exploré, à côté des tâches de développement, en particulier dans le domaine du génie civil, à travers le génie militaire, et dans le domaine de la santé publique avec les hôpitaux de garnison.

L'armée camerounaise, sous le haut commandement du Président Paul Biya, s'inscrit par ailleurs dans une perspective de défense populaire, un concept qui met l'accent sur l'implication et la participation actives de la population civile dans la défense nationale. Par elle, la population dans son ensemble, est mobilisée et organisée pour contribuer à la sécurité nationale.

Une armée au service du citoyen, avec le citoyen et par le citoyen, dans le respect de la diversité culturelle du pays et en conformité avec les règles du droit international. Telle est la colonne vertébrale de la réforme de l'armée opérée par le Chef de l'Etat en 2011.

role of the armed forces in preserving the territorial integrity and sovereignty of the State, and in protecting its citizens and their interests, both at home and abroad, including the cyberspace.

The concept of security deployed by the army has been widely explored, alongside development tasks, particularly in the fields of civil engineering and public health, through the military engineering corps and military hospitals.

The Cameroonian army, under the high command of President Paul BIYA, is also committed to popular defence, a concept that emphasises the active involvement and participation of the civilian population in national defence. Through this, the population as a whole is mobilised and organised to contribute to national security.

An army at the service of the citizen, with the citizen and by the citizen, respecting the country's cultural diversity and in compliance with the rules of international law. This is the backbone of the army reform carried out by the Head of State in 2011.





Panel N°6 : La musique patriotique décortiquée…

6th Panel: patriotic music deconstructed…

Thème N°6 : L'unité nationale en musique.

Le panel mis en place s'est appesanti sur une perception de la musique patriotique conçue et produite au Cameroun comme un facteur de consolidation de l'unité nationale. Ce genre musical célèbre notre pays, ses valeurs, son histoire et son identité nationale, ainsi que le Président de la République, Paul Biya, l'inlassable bâtisseur. Cette musique qui allie la mélodie aux textes expressifs, constitue surtout une vitrine du tourisme culturel, et encourage les jeunes à croire et à aimer leur pays.

L'inspiration des compositeurs découle d'un besoin spirituel de partager le même héritage qu'est le sentiment national. Ce n'est donc pas forcément l'expression d'une coloration politique, mais un acte spontané qui traduit une intuition spirituelle, assimilable à l'hédonisme. Elle procède d'une mystique nationale pour entrer dans la vie des mélomanes afin de raviver le sentiment patriotique et alimenter le civisme.

En définitive, les émissions de débat diffusées sur les antennes de PRC TV auront été de grands moments d'échanges, de sensibilisation, d'éducation et de partage sur les valeurs fondatrices de la nation camerounaise : la paix, l'unité et le vivre ensemble dans la diversité.

Theme 6: Chorus of National unity

The panel focused on the perception of patriotic music conceived and produced in Cameroon as a factor in consolidating national unity. This musical genre celebrates our country, its values, its history and its national identity, as well as the President of the Republic, Paul BIYA, the tireless builder. This music, which combines melody with expressive lyrics, is above all a showcase for cultural tourism, and encourages young people to believe in and love their country.

Composers are inspired by a spiritual need to share the same heritage of national feeling. So it is not necessarily the expression of a political colouring, but a spontaneous act that translates a spiritual intuition, akin to hedonism. It stems from a national mystique and enters the lives of music lovers in order to rekindle patriotic feelings and foster civic-mindedness.

All in all, the debates broadcast on PRC TV have been great moments of exchange, awareness-raising, education and sharing on the founding values of the Cameroonian nation: peace, unity and living together in diversity.



20 Mai 2024

Fête de l'Unité Nationale



20th May 2024

National Unity Day



Renforcer l'unité dans la diversité…

Strengthening Unity in Diversity...

Le 20 mai 2024, les Camerounais de tous bords ont célébré avec faste, ce jour solennel de la Fête de l'Unité Nationale, pour se remémorer le pacte scellé le 20 mai 1972, où ils décidèrent de s'unir pour bâtir ensemble une nation forte et prospère. Cet événement prend tout son sens lorsque l'on met en perspective ce qui est ainsi célébré, c'est-à-dire, la richesse de notre diversité et notre engagement commun pour la cohésion nationale. Pour la 52ème année consécutive, le peuple camerounais n'a pas manqué l'occasion de réaffirmer les liens inaltérables qui unissent toutes ses composantes, du nord au sud, de l'est à l'ouest, transcendant allègrement

On 20 May 2024, Cameroonians from all walks of life celebrated this solemn day of National Unity with great pomp, remembering the pact sealed on 20 May 1972, when they decided to unite to build a strong and prosperous nation. This event takes on its full meaning when we consider what is being celebrated: the richness of our diversity and our shared commitment to national cohesion. For the 52nd consecutive year, the people of Cameroon have not missed an opportunity to reaffirm the unbreakable bonds that unite all its components, from north

les particularités linguistiques, culturelles et religieuses, pour former le tissu singulier de notre société.

Le moins que l'on puisse dire est que cela a été un moment inégalable, où les couleurs du drapeau national ont flotté fièrement dans le ciel, où les forces de défense et de sécurité ont fait étalage de leur savoir-faire en matière d'honneurs militaires au Chef de l'Etat, Chef des forces armées, et toutes les autres prestations qui contribuent à magnifier la force, le professionnalisme et le patriotisme, tout en renforçant le lien entre la population et son armée. Le corps de la société quant à lui a su magnifier notre histoire commune, mais aussi notre avenir prometteur, dans un sentiment partagé de fraternité et de solidarité.

Dans un monde devenu dangereux, alors que pullulent la violence et les transgressions à l'éthique et à la morale, la Fête de l'Unité Nationale vient nous rappeler que, malgré nos différences, nous partageons une histoire commune, une terre commune et des aspirations communes. C'est dans cette unité, comprise comme un symbole éclatant de notre détermination à avancer ensemble, main dans la main, que réside notre véritable force.

Nous ne saurons oublier les pères fondateurs de cette belle nation dont les sacrifices nous valent aujourd'hui de vivre, libres et fiers de notre identité.

Le Temps des Opportunités vous fait revivre les principales articulations des célébrations auxquelles a assisté le Président de la République, S.E. Paul Biya, dont l'aura puissante a illuminé le défilé au Boulevard du 20 mai à Yaoundé et la réception au Palais de l'Unité, symbole de notre nation.

to south, east to west, transcending linguistic, cultural and religious particularities to form the unique fabric of our society.

The least we can say is that it was an unequalled moment, where the colours of the national flag flew proudly in the sky, where the defence and security forces displayed their know-how in terms of military honours to the Head of State, Commander-in-Chief of the Armed Forces, and all the other services that contribute to magnifying strength, professionalism, and patriotism while strengthening the bond between the population and its army. As for society as a whole, it magnified our shared history and our promising future in a shared feeling of fraternity and solidarity.

In a world that has become dangerous, where violence and transgressions of ethics and morality abound, National Unity Day reminds us that, despite our differences, we share a common history, a common land, and common aspirations. It is in unity, seen as a shining symbol of our determination to move forward together, hand in hand, that our true strength lies.

We cannot forget the founding fathers of this great nation, whose sacrifices have given us the freedom and pride of identity we enjoy today.

Le Temps des Opportunités magazine takes you through the main events of the celebrations attended by the President of the Republic, His Excellency Paul BIYA, whose powerful aura illuminated the parade at the 20th May Boulevard in Yaounde and the reception at Unity Palace, the symbol of our nation.







Le cérémonial d'accueil au Boulevard du 20 Mai à Yaoundé.

Arrival at the 20th May Boulevard in Yaounde.








EDITION DE LA FÊTE NATIONALE DE L'UNITÉ
SEMBLE POUR UN CAMEROUN UNI, PACIFIQUE
GETHER FOR A UNITED, PEACEFUL AND PROSPERO



Revue des troupes par le Chef de l'Etat, Chef des Forces armées.

A guard of honour to the Head of State, Commander-in-Chief of the Armed Fo



rces.





Harmony among top State officials reflected in the warm handshakes.



L'harmonie au sommet de l'Etat se traduisant par ces poignées de main chaleureuses.











La démonstration des troupes pédestres honorés par les invités.

The demonstration of the infantry acknowledged by the guests.







Le Commandant des troupes, le Général de Brigade Melingui Nouma Donatien rend les honneurs au Chef de l'Etat.

The commander of the troops, Brigadier General Melingui Nouma Donatien, honours the Head of State.









Un détachement des forces armées de Guinée Equatoriale…

A detachment of the Equatoguinean Armed Forces…








Orange









La garde Présidentielle (GP), en démonstration…

The Presidential Guard (GP), on display...







Engagement et fois...

Full commitment and loyalty


du peuple
avenir radieux


banque atlantique















La Gendarmerie Nationale.

National Gendarmerie.







Discipline et professionnalisme.

Discipline and professionalism.


Orange
GENDARMERIE NATIONALE


banque atlantique
GENDARMERIE NATIONALE







Une armée de service.

An army of services.













Engagement et serment renouvelés.

Renewed commitment and oath.


Paul BIYA, le guide éclairé du peuple
camerounais en marche vers un avenir radieux
united











La démonstration de la Police Nationale.

The National Police.











L'esprit de l'unité nationale renforcé…

A stronger spirit of national unity...






camerounais en marche vers un avenir radieux




MACK
MACK
TA250





Une vue du défilé motorisé. *A view of the motorcade.*







La satisfaction du Couple présidentiel... *The satisfaction of the Presidential Couple...*











Honneur et fidélité ...


PACIFIQUE ET PROSPERE>>
PROSPEROUS CAMEROON>>


QUE ET PROSPERE>>
EROUS CAMEROON>>


LE PRONEC-REAMORC
UN INSTRUMENT POUR UN CAMEROUN NOUV



Le défilé civil, très coloré… *Colourful civilian march-past…*





Honneur et fidélité …




SAVE A




ARRONDISSEMENT
DE
YAOUNDE VII





ferveur et civisme…

Fervour and civic-mindedness…

















Le 20 Mai dans l'allégresse...

20th May in jubilation...






ALLIANCE NATIONALE
LA DIFFERENCE




Paul BIYA, le guide éclairé du peuple camerounais en marche vers un avenir radieux
FSNC
FRONT POUR LE SALUT NATIONA
"nous sommes une Gran
"We are a Great Na
FSNC


UPC


Paul BIYA, le guide éclairé du peuple camerounais en marche vers un avenir radieux









Partis politiques et expression de la diversité idéologique.

Political parties and the expression of ideological diversity...









Démonstration de force du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC).







Fervour and professionalism...



Demonstration of force by the Cameroon People's Democratic Movement (CPDM).


Paul BIYA, le guide éclairé du pe
camerounais en marche vers un avenir
RDPC
CPDM
NÉS EN 1982,
LA GENERATION DU RENOUVEAU NATIONAL
BORN IN 1982,
THE NATIONAL NEW DEAL GENERATION

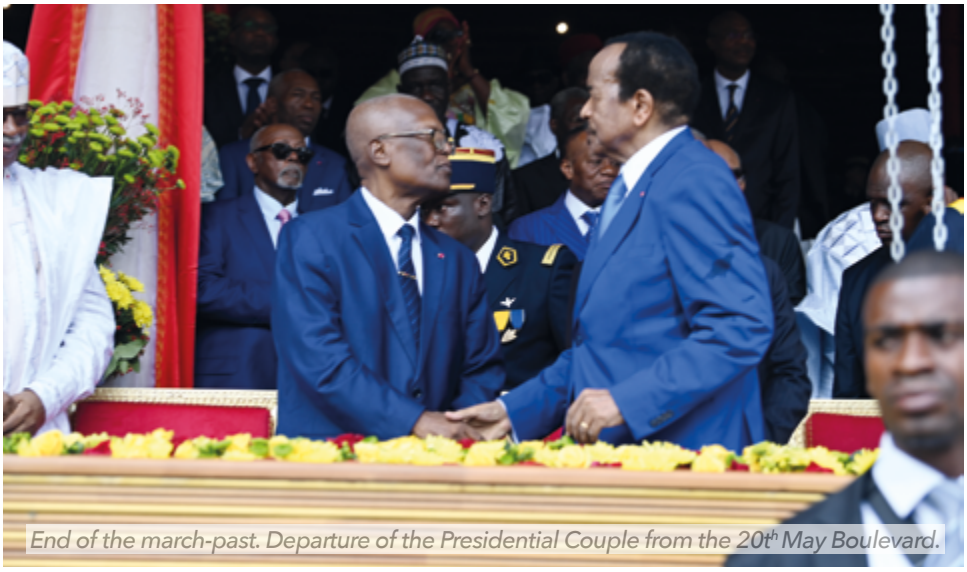








La fin du défilé et départ du Couple présidentiel du Boulevard du 20 Mai.



End of the march-past. Departure of the Presidential Couple from the 20th May Boulevard.





Réception au Palais de l'Unité

Reception at Unity Palace































Un bain de foule mémorable.

A memorable communion with guests.







Communion totale avec les invités à la soirée.

Collective delight and euphoria.

















Chantal BIYA, priorité à l'enfant

Chantal BIYA, putting children first

La Première Dame du Cameroun, Madame Chantal BIYA, Ambassadrice de Bonne volonté de l'UNESCO, a présidé, le samedi, 8 juin 2024, le deuxième gala de charité organisé par l'Ordre Souverain de Malte au Cameroun, pour financer la lutte contre les maladies infantiles, en particulier, les cancers pédiatriques. La cérémonie de donation s'est déroulée en présence de Fra' Emmanuel Rousseau, Grand Commandeur et deuxième dignitaire de l'Ordre Souverain de Malte. De nombreuses personnalités politiques, diplomatiques et des opérateurs économiques ont tenu à prendre part à cet événement pour apporter leur pierre à l'œuvre gigantesque que mène l'association spécialisée dans les activités hospitalières au Cameroun.

On Saturday 8 June 2024, the First Lady of Cameroon, Mrs Chantal BIYA, UNESCO Goodwill Ambassador for education and social inclusion, presided over the second charity gala dinner organised by the Sovereign Military Order of Malta in Cameroon to finance the fight against childhood diseases, in particular paediatric cancers. The donation ceremony took place in the presence of Fra' Emmanuel Rousseau, Grand Commander and second dignitary of the Order of Malta. Numerous political and diplomatic figures, as well as economic operators, attended the event to make their contribution to the enormous work being carried out by the order, which specialises in hospital activities in Cameroon.

Il n'est un secret pour personne que Madame Chantal BIYA se dévoue depuis de nombreuses années aux actes de charité envers les enfants, surtout ceux qui sont atteints d'affections dont les soins sont onéreux et complexes. C'est ainsi que la Fondation Chantal Biya, à travers son service d'oncologie pédiatrique, bénéficie des libéralités de l'Ordre Souverain de Malte pour soulager les souffrances de nombreux enfants. Il s'agit donc pour la Première Dame, Madame Chantal BIYA, d'investir dans le bien-être collectif des Camerounais, en s'employant à garantir plus de justice sociale, celle-ci étant considérée par le Chef de l'Etat comme un impératif moral et pratique, dans le but de construire une société plus équitable et harmonieuse.

Madame Chantal BIYA se situe ainsi dans une perspective humanitaire, morale et économique qui ne peut que participer à la politique sociale du Président de la République.

It is no secret that Mrs Chantal BIYA has for many years devoted herself to acts of charity for children, especially those suffering from illnesses that are expensive and complex to treat. This is why the Chantal BIYA Foundation, through its paediatric oncology department, receives donations from the Sovereign Military Order of Malta to relieve the suffering of many children. For the First Lady, Mrs Chantal BIYA, this means investing in the collective well-being of Cameroonians, by working to guarantee greater social justice, which the Head of State considers to be a moral and practical imperative, with the aim of building a more equitable and harmonious society.

Mrs Chantal BIYA's humanitarian, moral and economic approach is an integral part of the President of the Republic's social policy.



First Lady













Tous unis pour combattre la souffrance chez les enfants.

United in the fight against childhood suffering.







Départ en vacances aux « Coccinelles » du Palais de l'Unité

'Les Coccinelles' School Complex of Unity Palace: Long live the holidays

Placée sous la présidence de Madame Chantal BIYA, la cérémonie de fin d'année scolaire 2023-2024 au complexe scolaire « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité, le 13 juin 2024, aura été, de bout en bout, un moment d'intense communion entre les élèves, le personnel enseignant et la Marraine de l'établissement.

La Première Dame a été accueillie à son arrivée par le ministre de l'Education de Base, Laurent serge Etoundi Ngoa sous les ovations des invités. Ensuite, les 90 apprenants de l'école - 45 filles et 45 garçons -, dans leur bel uniforme, ont exécuté l'hymne national. Puis, durant plus d'une heure, l'épouse du Chef de l'Etat et les invités ont admiré le savoir-faire et le savoir-être des élèves à travers les activités préparées pour la circonstance : chants, récits, ballets, flûtes et danses. La Première Dame n'a eu de

On Thursday 13 June 2024, Cameroon's First Lady presided over the closing ceremony of the 2023/2024 academic year at "Les Coccinelles" school complex of Unity Palace. Mrs Chantal BIYA, as cheerful as ever, assessed the educational activities, games, crafts, stories, nursery rhymes and songs of the pupils of this establishment founded in 2000 on her inspiration. Through her assiduous presence at this ceremony, the First Lady is encouraging access to education for all children. For many years, Mrs Chantal BIYA has been inventively multiplying voluntary work and mentoring to help children succeed in their studies and their personal lives. The aim of her commitment to

cesse d'encourager leurs prestations par des applaudissements et son sourire maternel.

Un talent et un savoir-faire relevés dans les résultats obtenus au cours de l'année qui s'achève. Les apprenants, du cours préparatoire au cours moyen 1ère année, ont été promus en classe supérieure, tandis que ceux du cours moyen 2ème année ont obtenu des résultats satisfaisants aux concours d'entrée en 6e pour l'enseignement secondaire général et en 1ère année pour l'enseignement technique. Les résultats du Certificat d'études primaires (CEP) étaient encore attendus.

La séquence consacrée à la proclamation des résultats proprement dite a donné l'occasion à Madame Chantal BIYA de remettre personnellement des prix aux élèves du cours préparatoire promus au CE1. Elle a été aidée dans cet exercice par des personnalités de la loge d'honneur.

L'épouse du Chef de l'Etat s'est aussi fait une idée du travail des élèves au cours de la visite guidée dans les salles de classe. C'est par un chant de remerciements que les écoliers ont dit au revoir à leur Maman chérie.

children is to create an environment conducive to the development and fulfilment of children's intellectual and mental faculties, where they can receive a quality education and live in a safe and protective environment.

Once again this year, Mrs Chantal BIYA has demonstrated what a protective mother she is, resilient in the face of social challenges, strong and determined to provide children with a stable and loving environment. Given this year's achievements and the children's past performances, it is undeniable that the First Lady is having a positive influence on the academic and pedagogical approaches of the "Les Coccinelles" school complex of Unity Palace, which offers top-notch education.



First Lady











La Première Dame félicite les lauréats et leurs encadreurs. *The First Lady congratulates the winners and their teachers.*







Madame Chantal BIYA apprécie les activités ludiques des élèves.











Mrs Chantal BIYA appreciates the students' recreational activities.



First Lady













Des cadeaux pour tous.

Gifts for all.











A tour of the classrooms to appreciate the students' activities.





Le tour des salles de classe pour apprécier les activités des élèves.



Au revoir Chère Maman.

Goodbye beloved Mother.

Cérémonie de baptême dans la famille présidentielle





Baptism in the presidential family.







Madame Chantal BIYA à Miss Cameroun, pour célébrer la beauté

Madame Chantal BIYA at Miss Cameroon, to celebrate Beauty

La Première Dame du Cameroun, Chantal BIYA, a tenu à célébrer la beauté de la femme camerounaise en prenant personnellement part, le vendredi, 18 juin 2024, au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé, à la cérémonie de dévoilement de Miss Cameroun 2024. Cette présence est le signe éloquent de l'importance que la culture occupe dans la hiérarchie des préoccupations de l'épouse du Chef de l'Etat. En effet, en magnifiant l'archétype de ce que le Cameroun peut produire, en termes de charme et d'élégance, la Première Dame honore, non seulement la diversité culturelle et artistique du pays, « l'Afrique en miniature », mais aussi, elle participe et imprime un sceau particulier à la valorisation et à la préservation du potentiel humain national.

The First Lady of Cameroon, Chantal BIYA, was keen to celebrate the beauty of Cameroonian women by personally taking part in the grand finale of the Miss Cameroon 2024 beauty pageant, which was organised at the Yaounde Multipurpose Sports Complex on Friday 18 June. This presence is an eloquent sign of the importance that culture occupies in the hierarchy of concerns of the wife of the Head of State. Indeed, by magnifying the archetype of what Cameroon can produce, in terms of charm and elegance, the First Lady not only honours the country's cultural and artistic diversity, "Africa in miniature", but also participates in and puts a particular stamp on the enhancement and preservation of the country's human potential.

Ce n'est un secret pour personne, la richesse culturelle du Cameroun est un véritable trésor qui se compose d'arts et de l'artisanat, de la musique et des danses, des coutumes et traditions, de la technique culinaire, de l'oralité et de la spiritualité. Tout cela compose le patrimoine matériel et immatériel propice à la créativité, un puissant catalyseur pour la paix, le développement durable et les droits de l'homme. Cet héritage vivant doit se perpétuer et s'adapter à un environnement qui change, face auquel le plus grand risque d'exclusion est de rester immobile. La contribution de Madame Chantal BIYA dans ce chantier est donc une véritable colonne sur laquelle se greffe Miss Cameroun pour avancer dans la voie tracée par le Président de la République, S.E. Paul BIYA.

La Première Dame, par ses multiples engagements auprès des acteurs de la culture, et singulièrement, ceux du Comité d'organisation Miss Cameroun (COMICA), garde en mémoire, les propos du Chef de l'Etat qui, dans l'énoncé de la politique culturelle qu'il met en œuvre, considère le volet esthétique comme celui qui permet « *d'affiner l'esprit du peuple pour l'appréciation de ses beautés culturelles* ». Car, Paul BIYA reste persuadé que « *le discernement du Beau est une étape enrichissante vers le discernement du Bien, que la promotion du Beau concourt à la pratique du Bien* ». Or, faire le bien est un serment permanent de contribuer positivement à la société.

En recevant sa couronne des mains de la Première Dame, Miss Cameroun 2024, Noura Raïssa Njikam, se trouve investie de la lourde mission de promouvoir le bien et de créer un impact positif auprès de la jeunesse. Elle est désormais le reflet de nos réalités historiques, de nos valeurs spirituelles, de notre éthique de responsabilité et de nos croyances. Félicitations et bon courage, Reine de beauté 2024.

It's no secret that Cameroon's cultural wealth is a veritable treasure trove of arts and crafts, music and dance, customs and traditions, culinary techniques, oral traditions, and spirituality. All this makes up the tangible and intangible heritage that fosters creativity and is a powerful catalyst for peace, sustainable development, and human rights. This living heritage must be perpetuated and adapted to a changing environment, in which the greatest risk of exclusion is to remain immobile. Mrs Chantal BIYA's contribution to this project is therefore a veritable pillar on which Miss Cameroon is grafted to move forward along the path laid out by the President of the Republic, His Excellency Paul BIYA.

The First Lady, through her many commitments to those involved in culture, and in particular those of the Miss Cameroon Organising Committee (COMICA), is keeping in mind the words of the Head of State who, in setting out the cultural policy he is implementing, considers the aesthetic aspect to be that which enables "the spirit of the people to be refined to appreciate its cultural beauties". Paul BIYA remains convinced that "discerning what is beautiful is an enriching step towards discerning what is good, and promoting what is beautiful contributes to practicing altruism". Being magnanimous is a permanent pledge to make a positive contribution to society.

In receiving her crown from the First Lady, Miss Cameroon 2024, Njikam Raïssa Noura, finds herself invested with the weighty mission of promoting altruism and creating a positive impact among young people. She is now a reflection of our historical realities, our spiritual values, our ethic of responsibility, and our beliefs.

Congratulations and good luck, Beauty Queen 2024!



Le moment fatidique pour la nouvelle égérie de la beauté.





Les nominées au concours Miss Cameroun 2024.

The nominees for the Miss Cameroon 2024 beauty pageant.

Un concours très apprécié ...

Highly-acclaimed beauty pageant...





Le suspense : dévoilement de la Miss et la 1ère dauphine.



Félicitations aux Miss...



Une cérémonie très courue. *Massive attendance.*





Congratulations to the Miss.









Une ovation pour la Première Dame du Cameroun...



Une ovation pour la Première Dame du Cameroun...



L'association Sahel Héritage couronne la Première Dame

La soirée caritative de lancement du projet « Sahel Solidaire 2024 » a atteint son apothéose, le 28 juin 2024 à Yaoundé, avec la présentation du *Grand Prix Human* décerné à la Première Dame du Cameroun, Madame Chantal BIYA, pour son œuvre humanitaire et ses actions en faveur des personnes vulnérables. L'association « Sahel Héritage » a ainsi voulu saluer l'apostolat et le dévouement acharné de la Première Dame auprès de ceux qui souffrent.

Sahel Heritage Association crowns First Lady Chantal BIYA

On 28 June 2024, the charity gala to launch the "Solidarity Sahel 24" project reached its climax with the presentation of the *Grand Human Prize* to the First Lady of Cameroon, Mrs Chantal BIYA, for her humanitarian work and actions towards vulnerable people. The Sahel Heritage Association seized the occasion to pay tribute to the First Lady's apostolate and relentless dedication to help the underprivileged.



Avril 2024

Le Président de la République a pris en avril 145 actes, soit 46 décrets et 99 arrêtés.

- **Décret N°2024/096 du 02 avril 2024** portant intégration de Monsieur Fouman Joseph Patrice dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 1er échelon.
- **Décret N°2024/097 du 02 avril 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Amougou Louis-Bertin dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur ; au grade de Professeur de classe exceptionnelle.
- **Décret N°2024/098 du 03 avril 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Ellong Augustin dans le corps de l'Enseignement Supérieur ; au grade de Maître de Conférences de classe exceptionnelle.
- **Décret N°2024/099 du 03 avril 2024** portant reversement de Monsieur Asobo Forche Peter dans le corps de l'Enseignement Supérieur ; au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 4ème échelon.
- **Décret N°2024/100 du 03 avril 2024** ratifiant l'Accord de prêt d'un montant de 11 940 827 d'euros, soit environ 7 832 734 652 FCFA, conclu le 11 janvier 2024 entre la République du Cameroun et Standard Chartered Bank pour le financement du Projet de construction de la route Ebolowa-Akom II- Kribi
- ***Decree N°2024/100 of 03 April 2024*** *to ratify the loan agreement for an amount of EUR 11 940 827, or approximately CFAF 7 832 734 652, signed with Standard Chartered Bank, for the financing of the Ebolowa-Akom II- Kribi Road Construction Project.*
- **Décret N°2024/101 du 03 avril 2024** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Banque Africaine de Développement (BAD), un Accord de prêt d'un montant de 203,114 millions d'euros, soit environ 133,271 milliards de francs CFA, pour le financement du projet d'aménagement territorial et de promotion du secteur privé de la Région de

l'Extrême Nord (PAT).

- ***Decree N°2024/101 of 03 April 2024*** *to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the African Development Bank (AFDB), a loan agreement for an amount of EURO 203 114 million, or approximately CFAF 133 271 billion, to finance the Territorial Development and Private Sector Promotion Project in the Far-North Region (PAT).*
- **Décret N°2024/102 du 03 avril 2024** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire à signer, avec la Standard Chartered Bank New-York USA et Private Export Funding Corporation, un Accord de Facilité de crédit d'un montant de 72 864 969,96 Dollars US, soit 43 718 981 976 de FCFA, garanti par EXIMBANK USA, pour le financement du Projet de constitution d'un parc intercommunal d'engins de génie civil et d'hydraulique.
- ***Decree N°2024/102 of 03 April 2024*** *to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with Standard Chartered Bank New-York USA and Private Export Funding Corporation, a credit facility agreement for an amount of USD 72 864 969.96 or approximately CFAF 43 718 981 976, guaranteed by EXIMBANK USA, to finance the Project to set Up an Inter-council Civil Engineering and water Supply Equipment Pool.*
- **Décret N°2024/103 du 03 avril 2024** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Standard Chartered Bank New-York USA et Private Export Funding Corporation, un Accord de Prêt Commercial d'un montant de 18 747 714,00 Dollars US, soit 11 248 628 400 de FCFA, pour le financement du Projet de constitution d'un parc intercommunal d'engins de génie civil et d'hydraulique.
- ***Decree N°2024/103 du 03 April 2024*** *to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with Standard Chartered Bank New York USA and Private Export Funding Corporation, a business loan agreement for an amount of USD 18 747 714 or approximately CFAF 11 248 628 400, to finance the Project to set an Inter-council Civil Engineering and Water supply Equipment Pool.*
- **Décret N°2024/104 du 04 avril 2024** accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Tchoffo Jean, Administrateur Civil Principal, allant du 12 juin 2024 au 11 juin 2026.
- **Décret N°2024/105 du 09 avril 2024** portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Université de Douala. Monsieur Ekambi Dibongue Guillaume.
- ***Decree N°2024/105 of 09 April 2024*** *to appoint the Chaiperson of the Board of Directors of the University of Douala. Mr Ekambi Dibongue Guillaume.*
- **Décret N°2024/106 du 09 avril 2024** portant nomination de Recteurs dans certaines Universités d'Etat. Monsieur Pegbyemb Dieudonné Emmanuel (Bertoua) et autres.
- ***Decree N°2024/106 of April 09 2024*** *to appoint Rectors in some State Universities. Mr Pegbyemb Dieudonné Emmanuel (Bertoua) and others.*
- **Décret N°2024/108 du 12 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant Nemb.
- **Décret N°2024/109 du 12 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable. L'Officier Nyathot René Hervé.
- **Décret N°2024/110 du12 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la, réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Aboudega Liman Abadji.
- **Décret N°2024/112 du 18 avril 2024** modifiant le décret 2018/054 du 18 janvier 2018 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Pempeme Josué.
- **Décret N°2024/113 du 18 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Haman Hamawa.
- **Décret N°2024/114 du 18 avril 2024** portant modification du décret N°2023/467 du 31 octobre 2023 portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Taneke Etienne (Mle 151 842- V), Magistrat de 2ème grade, 4ème échelon, indice 920.
- ***Decree N°2024/114 of 18 April 2024*** *to amend decree N°2024/467 of 31 october 2023 to grant a long service pension to Mr. Taneke Etienne (Sce N°.151 842-V), Judicial and Legal Officer, 2th scale, incremental position 4, index 960.*
- **Décret N°2024/115 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Ntsa Dieudonné Marie.
- **Décret N°2024/116 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Bessala Valère.
- **Décret N°2024/117 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation

des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Vicha Badza.

- **Décret N°2024/118 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Ebogo Jean Paul.
- **Décret N°2024/119 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable. Chef de Bataillon Nsoga Augustin Gille.
- **Décret N°2024/120 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant-Colonel Abate Monevondo Sylvain.
- **Décret N°2024/121 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Mbotti Jean Paul.
- **Décret N°2024/122 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Nsangou Seidou.
- **Décret N°2024/123 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Commandant Effa Atangana Joseph Simon.
- **Décret N°2024/124 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Kengmegang Régine.
- **Décret N°2024/125 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Ntosso Ntosso.
- **Décret N°2024/126 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Omboudou Omboudou Lucas.
- **Décret N°2024/127 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Lawrence Lyonga Esose.
- **Décret N°2024/128 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Taguo Jean Bernard.
- **Décret N°2024/129 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Hambao Jean.
- **Décret N°2024/130 du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Yaoundé Samuel.
- **Décret N°2024/131 du 23 avril 2024** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Aspirant Ombe Florelle-Priscilla.
- ***Decree N°2024/132 of 25 April 2024*** *to appoint the Board Chairperson of Maroua Centre for the Rehabilitation of persons with Disabilities (CRPH-Maroua). Mr Perevet Zacherie.*
- **Décret N°2024/132 du 25 avril 2024** portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Centre de Réhabilitation des Personnes Handicapées de Maroua (CRPH-Maroua). Monsieur Perevet Zacherie.
- **Décret N°2024/133 du 25 avril 2024** portant nomination du Directeur Genéral du Centre de Réhabilitation des Personnes Handicapées de Maroua (Crph-Maroua). Monsieur Arabo Saidou Mohamadou.
- ***Decree N°2024/133 of 25 april 2024*** *to appoint the Director-General of the Maroua Centre of Rehabilitation of Persons with Disabilities (CRPH-Maroua). Mr. Arabo Saidou Mohamadou.*
- **Décret N°2024/134 du 25 avril 2024** portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Hôpital Général de Garoua. Madame Ewusi née Elinge Suzanne Enjema et autres.
- ***Decree N°2024/134 of 25 April 2024*** *to appoint members of the Board of Directors of Garoua General Hospital. Mrs. Ewusi, born Elinge Suzanne ENJEMA and others.*
- **Décret N°2024/135 du 25 avril 2024** portant réorganisation de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels.
- ***Decree N°2024/135 of 25 april 2024*** *to reorganize the National Supply Centre for Essential Drugs and Consumables*
- **Décret N°2024/136 du 25 avril 2024** portant avancement de grade d'un Commissaire de Police Principal. Commissaire de Police Onyong Onyong Maurice.
- **Décret N°2024/137 du 30 avril 2024** portant intégration et promotion de Monsieur Nkemzi Boniface Belagoa dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Grade de Professeur de Classe Exceptionnelle.
- **Décret N°2024/138 du 30 avril 2024** portant intégration et promotion de Monsieur Kenfack

Augustave dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Professeur de 2ème classe 2ème échelon.

- **Décret N°2024/139 du 30 avril 2024** portant reversement de Monsieur Oloua Edene Ayissi Barnabé dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 2ème échelon.
- **Décret N°2024/140 du 30 avril 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Bachir Bouba dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Maître de conférences de 2ème classe 3ème échelon.
- **Décret N°2024/141 du 30 avril 2024** portant intégration de huit (08) anciens élèves-Commissaires de Police de 2e année, dans le cadre des Commissaires de Police. Commissaire de Police Ayissi Nga Gaspard Gregory et autres.
- **Arête N°0155/CAB/PR du 12 avril 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant-colonel Mbateng Houba Liliane.
- **Arrêté N°0156/CAB/PR du 12 avril 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Mfossi Ibrahim.
- **Arrêté N°157/CAB/PR du 12 avril 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef de Bataillon Abolo Menguele Benjamin Jeff.
- **Arrêté N°158/CAB/PR du 12 avril 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Enseigne de Vaisseau de 2ème classe Sanama Marthe Francine.
- **Arrêté N°159/CAB/PR du 12 avril 2024** portant concession permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Nono Wafo Viviane Odette.
- **Arrêté N°160/CAB/PR du 12 avril 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef de Bataillon Njankouo Mfochive Ibrahim.
- **Arrêté N°0161/CAB/PR du 12 avril 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Sali.
- **Arrêté N°0162/CAB/PR du 12 avril 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Minsozo Aristide Parfait.
- **Arrêté N°0163/CAB/PR du 12 avril 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Kassi Andjik Fabrice Arnaud.
- **Arrêté N°164/CAB/PR du 12 avril 2024** portant attribution d'un capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu l'Enseigne de Vaisseau de 2ème classe Aboubakar Moussa
- **Arrêté N°0166/CAB/PR du 12 avril 2024** portant attribution d'un capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Chef de Bataillon Mburkim john Giwau.
- **Arrêté N°0167/CAB/PR du 12 avril 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Officier Marinier. Feu le Maître-Principal Endamane Serge.
- **Arrêté N°0168/CAB/PR du 12 avril 2024** portant attribution d'un capital-décès, concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine de Vaisseau Nsaha Jean.
- **Arrêté N°0170/CAB/PR du 12 avril 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine de Vaisseau Francis Aimé Nganwa.
- **Arrêté N°0172/CAB/PR du 12 avril 2024** portant admission en stage de perfectionnement à l'Institut Supérieur de Management Public d'un fonctionnaire de la Sûreté Nationale. Commissaire de Police Principal Afana Jean Baptiste, allant du 11 mars 2024 au 11 mars 2026.
- **Arrêté N°0174 /CAB/PR du 12 avril 2024** portant admission à la retraite par anticipation et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civils, à Monsieur Akpwa Mvembe Célestin (Mle 570 346-D), Commissaire Divisionnaire. A compter du 1er juin 2024 sur demande, admis à la retraite par anticipation.
- **Arrêté N°0175 /CAB/PR du 12 avril 2024** portant admission à la retraite par anticipation et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civils, à Monsieur Mgbatoumoin Roland (Mle 359 178-K), Commissaire de Police Principal. A compter du 31 décembre 2023, admis à la retraite (régularisation).
- **Arrêté N°0176/CAB/PR du 12 avril 2024** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur HION Daniel Luc, Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0177/CAB/PR du 12 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Gha Clément Kenah, (Mle 366 447-R), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0178/CAB/PR du 12 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tena Albert, (Mle 173 902-M), Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0183/CAB/PR du 12 avril 2024** portant révocation de Madame Tchakoua Mbi Pierrette Linda (Mle B- 107 403), Gardien de la

Paix de 2e grade. Pour absences injustifiées et prolongées en service. Faits commis du 04 mai au 17 novembre 2022

- **Arrêté N°0184/CAB/PR 15 avril 2024** constatant la cessation d'activités de Monsieur Bessala Atangana Hervé Arnaud (Mle 655 320-G), Magistrat de 1er grade, 4ème échelon, indice 680 et allouant un capital-décès avec remboursement
- ***Order N°0184/CAB/PR of 15 April 2024*** *to establish the cessation of duty of Mr Bessala Atangana Hervé Arnaud (Sce N°655 320-G), Judicial and Legal Officer, 1st Scale, incremental position 4, index 680, and to grant a death with reimbursement of deductions to the rightful claimants.*
- **Arrêté N°0185/CAB/PR du 16 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension à Madame Makeudjia Marceline, (Mle 526 046-W), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0186/CAB/PR du 16 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Nzhie Mang Jacques, (Mle 155 481-R), Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0187/CAB/PR du 16 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Afefa Melokong Roger, (Mle 153 190-E), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0188/CAB/PR du 16 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Avomo Eko Helene, épouse Atangana (Mle 369 915-M), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0189/CAB/PR du 16 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Anyou Anyou (164 218-I), Officier de Police de 2e grade
- **Arrêté N°0190/CAB/PR du 16 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ekoume Njanjo Georges Désiré, (Mle 357 265-R), Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0191/CAB/PR du 16 avril 2024** portant détachement de Monsieur Pokam Nzodoumkou Hyacinthe Ghislain, (Mle P-109 788), Gardien de la Paix de 2e grade auprès de la Société Nationale de Raffinage (SONARA).
- **Arrêté N°0196/CAB/PR du 16 avril 2024** portant révocation d'office de Monsieur Kamche Wambe Claude Aurélien (Mle 607 006-T), Officier de Police de 2ème grade. Pour abandon de poste. Faits constatés le 22 décembre 2023, à compter du 1er mars 2023.
- **Arrêté N°0197/CAB/PR du 16 avril 2024** portant révocation d'office de Madame Ekoua Annette Francine, (Mle 582 464-Z), Inspecteur de Police Principal. Pour abandon de poste à compter du 09 août 2023.
- **Arrêté N°0198/CAB/PR du 16 avril 2024** portant révocation d'office de Madame Medjo Salomé Carolle, (Mle 595 507-P), Inspecteur de Police de 2ème grade. Pour abandon de poste, à compter du 11 octobre 2022.
- **Arrêté N°0199/CAB/PR du 16 avril 2024** portant révocation d'office de Monsieur Elvis Mujingni Ndangoh (Mle 598 335-A), Inspecteur de Police de 1er grade. Pour abandon de poste, à compter de la date de signature du présent arrêté. Faits constatés le 14 juillet 2021.
- **Arrêté N°0200/CAB/PR du 16 avril 2024** portant révocation d'office de Monsieur Tepkoro Soumenou, (Mle 147 894-G), Gardien de la Paix de 2ème grade. Pour abandon de poste, à compter de novembre 2001.
- **Arrêté N°0201/CAB/PR du 16 avril 2024** portant révocation d'office de Monsieur Njie Simon Maliva, (Mle X-107 180), Gardien de la Paix de 1er grade. Pour abandon de poste, à compter du 30 août 2023.
- **Arrêté N°0202/CAB/PR du 18 avril 2024** modifiant certaines dispositions de l'arrêté N°0116/CAB/PR du 12 février 2019 portant attribution du capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant de Vaisseau Mpeyle Nguile Alain.
- **Arrêté N°0203/CAB/PR du 18 avril 2024** constatant la cessation de fonctions de Monsieur Ekane Ntoungwe Jean, (Mle 372 241-S), Magistrat Hors Hiérarchie 2ème Groupe, 2ème échelon, indice 1200 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droit.
- ***Order N°0203/CAB/PR of 18 April 2024*** *to establish the cessation of Mr. Ekane Ntoungwe Jean (Sce. N° 372 241-S), Super Scale and Legal Officer, 2 incremental position 2, index 1200 and to grant a death benefit and to grant a death benefit and a reversionary pension to the rightful claimants.*
- **Arrêté N°0204/CA/PR du 18 avril 2024** constatant la cessation de fonctions de Monsieur Mandeng Fidèle Marie (Mle 161 845-O), Magistrat de 4ème grade, 3ème échelon, indice 1115 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droit.
- ***Order N°0204/CAB/PR of 18 April 2024*** to *establish the cessation of duty of Mr. Madeng Fidela Marie, (Sce N°. 161 845-O), Judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental position 3, index 1115 and to grant a death benefit and a reversionary pension to the rightful claimants.*
- **Arrêté N°0205/CAB/PR du 23 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du Régime des Pensions

civiles, à Monsieur Zollo Zollo Eli (Mle 156 107-R), Commissaire de Police.

- **Arrêté N°0206/CAB/PR du 23 avril 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0400/CAB/PR du 23 juin 2023 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Tsopgue Précède épouse Dongmo (Mle 532 324-T), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0207/CAB/PR du 23 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 6 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du Régime des Pensions civiles, à Monsieur Etame Essoh Jean (Mle 366 637-M), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0208/CAB/PR du 23 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du Régime des Pensions civiles, à Monsieur Makang Robert (Mle 366 295-S), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0209/CAB/PR du 23 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du Régime des Pensions civiles, à Monsieur Mbiam Jean (Mle 503 616-O), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0210/CAB/PR du 23 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du Régime des Pensions civiles, à Monsieur Begue Raphaël (Mle 147 650-A), Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0211/CAB/PR du 23 avril 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tchaltouang Jean, (Mle 148 040-L), Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0217/CAB/PR du 23 avril 2024** portant détachement de Monsieur Bodnem Mbock David (Mle 607 068-M), Officier de Police de 2e grade. Auprès de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA).
- **Arrêté N°0219/CAB/PR du 23 avril 2024** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Njansi Robert, (Mle 366 529-Y), Commissaire de Police décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0224/CAB/PR du 23 avril 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0696/CAB/PR du 10 octobre 2019 allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des pensions Civiles, à Madame Dikoundou Monique, (Mle 118 043-L), Commissaire de Police Principal.
- **Arrêté N°0225/CAB/PR 23 avril 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Tobou Tsafouet Thomas (Mle 596 033-E), Inspecteur de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0226/CAB/PR du 23 avril 2024** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Keuhagho Kenfack Pascal (Mle 703 228-V), Inspecteur de Police Principal, pour indélicatesse commise dans la vie privée et préjudiciable au renom de la Police par non-respect de ses engagements. Faits commis en août 2019.
- **Arrêté N°0227/CAB/PR du 23 avril 2024** portant révocation d'office de Madame Ngonda Régine Bertille Fleur, (Mle 597 810-K), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste.
- Arrêté N°0228/CAB/PR du 23 avril 2024 allouant la pension d'invalidité permanente et celle de réversion à l'ayant cause de Monsieur Dibandjo Marc Désiré, (Mle 047 150-D), Commissaire de Police Principal décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0336/CAB/PR du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Capitaine Momou Tzimte.
- **Arrêté N°0337/AM/MINDEF/02214 du 23 avril 2024** portant attribution d'un capital décès et concession d'une pension temporaire d'orphelins à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Lieutenant-Colonel Bava Bachirou.
- **Arrêté N°0338/CAB/PR du 23 avril 2024** portant concession et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité. Colonel Ngwafor Joseph Ngang.
- **Arrêté N°0339/CAB/PR du 23 avril 2024** portant attribution d'un capital décès, concession d'une pension temporaire d'orphelins et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Chef d'Escadron Bayengue Florence.
- **Arrêté N°0340/CAB/PR du 23 avril 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Colonel Minya Eyene.
- **Arrêté N°0341/CAB/PR du 23 avril 2024** portant attribution d'un capital-décès, concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine Muluh Eric Pupategu.
- **Arrêté N°0342/CAB/PR du 23 avril 2024** portant

concession d'une pension de reversion et reversion à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Colonel Mpoudi Ngole Eitel.

- **Arrêté N°0343/CAB/PR du 29 avril 2024** accordant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Yitvah Evaristus Penga, (Mle 355 390-A), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0334/CAB/PR du 29 avril 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Yitvah Evaristue Penga, (Mle 355 390-A), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0345/CAB/PR du 30 avril 2024** constatant la cessation de fonctions de Monsieur Kakmeni Djongue Jean Désiré (Mle 576 131-W), Magistrat de 3ème grade, 3ème échelon ; indice 950 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droit.
- ***Order N°345/CAB/PR of 30 April 2024*** *to establish the cessation of duty of Mr. Kakmeni Djongue Jean Désiré (Sce N°.576 131-W), Judicial and Legal Officer, 3rd Scale, Incremental position3, Index 950 and to grant a death benefit to the rightful claimants.*
- **Arrêté N°0346/CAB/PR du 30 avril 2024** portant modification de l'Arrête n°0494 du 10 juin 2022 liquidant les droits à pension de Monsieur Takam Pius Andy Nghemneng (Mle 053 284-U), Magistrats Hors Hiérarchie 2ème groupe, 2ème échelon, indice 1200 et allouant le capital-décès et une pension de réversion aux ayants droit.
- ***Order N°0346/CAB/PR of 30 April 2024*** *to amend Order N°.0494 of June 2022 to liquidate the pension rights of Mr. Takam Pius Andy Nghemneng (Sce N°. 053 284-U), Super Scale Judicial and Legal Officer, Group 2, incremental position 2, index 1200, who died on retirement and t8o grant a reversionary pension to the successors in title.*

Mai 2024

Le Président a pris en mai 2024 149 actes répartis ainsi qu'il suit : 49 décrets et 100 arrêtés.

- **Décret N°2024/142 du 10 mai 2024** ratifiant l'Accord de Crédit N°72130-CM d'un montant de 300 millions de dollars US, soit environ 189,2 milliards de FCFA, conclu le 20 novembre 2023 entre la République du Cameroun et l'association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet Gouvernance Locale et Communautés de Résilientes.
- ***Decree N°2024/142 Of 10 May 2024*** *to ratify Loan Agreement N°.72130-CM for an amount of USD 300 million, or approximately CFAF 189.2 billion, concluded on 20 November 2023 between the Republic or Cameroon and International Development Association (Ida), for the financing of the Local Governance and Resilient Communities Project.*
- **Décret N°2024/143 du 10 mai 2024** Ordonnant la publication du Journal Officiel du texte portant accord de Crédit n°72130-CM, d'un montant de 300 millions de dollars US, soit environ 189,2 milliards de FCFA, conclu le 20 novembre 2023 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet Gouvernance Locale et Communauté Résilientes.
- ***Decree N°2024/143 Of 10 May 2024*** *to order the publication in the Official Gazette of the text Loan Agreement N°.72130-CM for an amount of USD 300 million, or approximately CFAF 189.2 billion, concluded on 20 November 2023 between the Republic or Cameroon and International Development Association (IDA), for the financing of the Local Governance and Resilient Communities Project.*
- **Décret N°2024/144 du 13 mai 2024** portant intégration et promotion de Zebaze Togouet Serge Hubert dans le Corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Professeur de 2ème classe 5ème échelon.
- **Décret 2024 /145 du 13 mai 2024** portant reversement et promotion de Madame Bandolo Christine Rosalie, épouse Onguene Essono dans le Corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Professeur de classe exceptionnelle.
- **Décret 2024 /146 du 13 mai 2024** portant reversement et promotion de Madame Ama Moor Vicky Jocelyne, épouse Nkengoum dans le Corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Maître de conférence de 2ème classe, 3ème échelon.

- **Décret N°2024/147 du 13 mai 2024** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de pose des conduites de transport d'eau du projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS), sur le tronçon Ndindan-Santa Barbara dans l'Arrondissement de Yaoundé 1er, département du Mfoundi, Région du Centre.
- **Décret N°2024/148 du 14 mai 2024** portant intégration de Madame Djofack Sidonie, épouse Kenne dans le Corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 2ème échelon.
- **Décret N°2024/149 du 14 mai 2024** portant intégration de Monsieur Togolo Jean Pierre dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 1er échelon.
- **Décret N°2024/150 du 14 mai 2024** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Banque Islamique de Développement (BID), un Accord de prêt d'un montant de 122,73 millions d'euros, soit environ 80,505 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet de l'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT).
- **Décret N°2024/151 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Avom Apollinaire.
- **Décret N°2024/152 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mbarga Gervais.
- **Décret N°2024/153 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant de Vaisseau Ndinga Dieudonné.
- **Décret N°2024/154 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réservation mobilisation à un Officier. Capitaine Ella Ella Jacques.
- **Décret N°2024/155 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réservation mobilisation à un Officier. Colonel Mem Michel.
- **Décret N°2024/156 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réservation mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Embinengue Eloumou Céline Anastasie.
- **Décret N°2024/157 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réservation mobilisation à un Officier. Chef de Bataillon Zang Aba'a Martin Alain.
- **Décret N°2024/158 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réservation mobilisation à un Officier. Chef de Bataillon Mballa Marie Claire.
- **Décret N°2024/159 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réservation mobilisation à un Officier. Capitaine Namdewa Valentin.
- **Décret N°2024/160 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réservation mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Afuh Hausel Teka.
- **Décret N°2024/161 du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réservation mobilisation à un Officier. Capitaine de Corvette Saktchi Job.
- **Décret N°2024/162 du 15 mai 2024** portant mise en retraite pour limiter d'âge de grade et versement dans la réserve mobilisable de certains personnels Officiers des Forces de Défense. Colonel Amboakwe Gaius Ujogha et autres.
- **Décret N°2024/163 du 15 mai 2024** portant mise en retraite et versement dans la réserve mobilisable, d'un Officier de l'Armée de Terre. Capitaine Ngo Manguelle Marguerite.
- **Décret N°2024/164 du 15 mai 2024** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite camerounais Colonel Broudin Christian et les Lieutenants-Colonels Deshayes Stéphane et Laroquette Alban de la Coopération Militaire française, Chevalier.
- **Décret N°2024/165 du 22 mai 2024** portant renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire de la Sûreté Nationale. Madame Kang Tegha Emilienne Marie Noël, Commissaire de Police, auprès du bureau de la Représentation Spéciale d'Interpole auprès de l'Union Africaine à Addis-Abeba, du 1er juin 2025 au 1er juin 2028.
- **Décret N°2024/166 du 24 mai 2024** portant création de l'Ecole Normale Supérieur de l'Université de Buéa à Buéa.
- ***Decree N°2024/166 of 24 may 2024*** *to set up the Higher Teachers Training College of the University of Buéa in Buea.*
- **Décret N°2024/167 du 24 mai 2024** portant intégration de Madame Messu Mandeng Françoise Danielle dans le Corps de l'Enseignement Supérieur. Chargé de Cours de 2ème classe, 2ème échelon.
- **Décret N°2024/168 du 24 mai 2024** portant intégration de Monsieur Tiabou Feudjo Anicet dans le Corps de l'Enseignement Supérieur. Chargé de Cours de 2ème classe, 1er échelon.

- **Décret N°2024/169 du 27 mai 2024** portant classement au domaine public artificiel des terrains d'une superficie totale de 39 ha 42 a 99 ca nécessaires aux travaux de sécurisation et d'extension du domaine aéroportuaires de Koutaba, au lieu-dit « Koundja », dans l'Arrondissement de Koutaba, Département du Noun, Région de l'Ouest.
- **Décret N°2024/170 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Mamat Brahim.
- **Décret N°2024/171 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à Officier. Capitaine Londandi Douswe.
- **Décret N°2024/172 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Vaisseau Nkolesso Nkili René Clément.
- **Décret N°2024/173 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réservation mobilisation à un Officier. Capitaine de Vaisseau Hamadou Lame.
- **Décret N°2024/174 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réservation mobilisation à un Officier. Chef d'Escadron Passale Ernest.
- **Décret N°2024/175 du 28 mai 2024** modifiant le décret 2020/180 du 08 avril 2020 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mvondo Akoutou Jean Legrand.
- **Décret N°2024/176 du 28 mai 2024** portant création d'une Mission Militaire prés de l'Ambassade de la République du Cameroun en République de Corée.
- **Décret N°2024/177 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à Un Officier. Capitaine Abdoulaye Bayero.
- **Décret N°2024/178 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Pelamie Emmanuel.
- **Décret N°2024/179 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Bindjeme Zame Laurent Loti.
- **Décret N°2024/180 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Engoulou Ze Lucien.
- **Décret N°2024/181 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Douala Goulmaya.
- **Décret N°2024/182 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Assala Ayangma Sylvie Nathalie.
- **Décret N°2024/183 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Awoa Mindzie Francis Alphonse.
- **Décret N°2024/184 du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Corvette Bolo Belibi Catherine.
- **Décret N°2024/186 du 28 mai 2024** portant mise à la retraite anticipée et versement dans la réserve mobilisable d'un Personnel Officier de l'Armée de l'Air. Colonel Onana Mfege André Hubert.
- **Décret N°2024/187 du 30 mai 2024** portant reversement de Monsieur Jie Jie Patrick Romuald dans le Corps de l'enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de Cours de 2ème classe, 2ème échelon.
- **Décret N°2024/188 du 31 mai 2024** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Mvola Essouma Rigobert (Mle 123 646-N), Magistrat de 4ème grade, 3ème échelon, indice 1115.
- ***Decree N°2024/188 of 31 May 2024*** *to grant a long service pension to Mr. Mvola Essouma Rigobert (Sce N°. 123 646-N), Judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental position 3, index 1115.*
- **Decret N°2024/189 DU 31 mai 2024** portant mise en disponibilité d'un Magistrat. Monsieur Yaya Eric Tantoh, Magistrat de 1er grade.
- ***Decree N°2024/189 of 31 May 2024*** *to grant Special Leave without salary to Legal Officer. Mr. Yaya Eric Tantoh, Legal Officer first Scale.*
- **Arrêté N°0347/CAB/PR du 03 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant une pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 6 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des pensions Civiles, à Monsieur Teteou Service (Mle 148 183-Z) Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0348/CAB/PR du 03 mai 2024** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 de décret n° 74/759 du 26 aout 1974 Portant Organisation du Régime des Pensions

Civiles, à Monsieur Nguene Jean Jacques, (Mle 525 956-W), Officier de Police de 2e grade.

- **Arrêté N°0349/CAB/PR du 03 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant à Monsieur Moutchina Koulefefe (Mle 357 543-A) Officier de Police de 2e grade. Une pension attribuée aux fonctionnaires ayant accompli au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des pensions Civiles.
- **Arrêté N°0350/CAB/PR du 03 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 6 (a) du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 Portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Talba, (Mle 174 196-W), Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0351/CAB/PR du 03 mai 2024** rapportant les dispositions de l'arrêté n° 1075/CAB/PR du 31 décembre 2022 portant avancement de grade au choix de mille huit cent dix-huit (1818) Officiers de Police de 1er grade au grade d'Officier de Police de 2e grade, en ce qui concerne exclusivement les Officiers de 2e grade Kamteu Noussi Guillaume et Elouma Aka'a Stephanie Prudence.
- **Arrêté N°0352/CAB/PR du 03 mai 2024** allouant la pension d'invalidité permanente et celle de réversion à l'ayant cause de Monsieur Kuitsa Sagittaire (Mle 148 354-Y), Officier de Police Principal décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0354/CAB/PR du 13 mai 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Tafen Joseph Léonard (Mle 165 430-M), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0356/CAB/PR du 13 mai 2024** portant reclassement, admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Madame Bamuh Bonga Christina (Mle (505 705-Y), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0357/CAB/PR du 13 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Dramo Silas, (Mle 144 815-N), Officier de Police de 2e grade.
- **Arrêté N°0368/CAB/PR du 15 mai 2024** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Zibi Henri Placide, (Mle 597 437-J), Inspecteur de Police Principal, pour indélicatesse commise dans la vie privée et préjudiciable au renom de la Police par non-paiement de ses dettes. faits commis en 2022.
- **Arrêté N°0369/CAB/PR du 15 mai 2024** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Foé Obama Joseph Edouard, (Mle P-056 373), Inspecteur de Police de 2ème grade, pour manquement à la subordination hiérarchique par tenue des propos discourtois et des injures sur les réseaux sociaux envers sa hiérarchie et manquement aux consignes par refus de lever les couleurs de l'Unité. Faits commis les 25 mai, 02 juin 2022 et le 12 avril 2023.
- **Arrêté N°0370/CAB/PR du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Colonel Azang Mbengo'o Paul.
- **Arrêté N°0371/CAB/PR du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Capitaine Emane Bindjeme Josué.
- **Arrêté N°0372/CAB/PR du 15 mai 2024** portant attribution d'un capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Mendelou Dieudonné.
- **Arrêté N°0373/CAB/PR du 15 mai 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-Officier. Feu le Sergent –Chef Denis Badakoua.
- **Arrêté N°0374/CAB/PR du 15 mai 2024**. Modifiant l'arrêté n°778/CAB/PR du 23 aout 2011 portant attribution du capital-décès quintuplé et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Lieutenant-Colonel Teguel Maurice.
- **Arrêté N°0375/CAB/PR du 15 mai 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-Officier. Feu le Sergent Koulagna Souman.
- **Arrêté N°0376/CAB/PR du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de réversion à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Capitaine Nyuyki Kpukav John.
- **Arrêté N°0377/CAB/PR du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de réversion à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Chef d'Escadron Epee Mandengue Jean
- **Arrêté N°0378/CAB/PR du 15 mai 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé à l'ayant cause d'un militaire de rang. Feu le soldat de 1ère classe Bitsakon Abite Jean Joël.
- **Arrêté N°0379/CAB/PR du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Chef d'Escadron Kwachuh Ngenka Peter.
- **Arrêté N°0380/CAB/PR du 15 mai 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Colonel Binye Gabriel
- **Arrêté N°0383/CAB/PR du 16 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Kaze Jeannette épouse Nkengafac, (Mle 515 180-A), Officier de Police de 2e grade.

- **Arrêté N°0388/CAB/PR du 16 mai 2024** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Nna Mbia Fabrice Aurel, (Mle 598 628-C), Inspecteur de Police de 2ème grade, pour manquement aux consignes par immixtion dans le processus d'établissement de passeport et de carte nationale d'identité, et fautes contre l'honneur, le devoir et la probité par extorsion des fonds aux usagers ». Faits commis courant 2019, 2021 et 2022.
- **Arrêté N°0389/CAB/PR du 16 mai 2024** portant révocation d'office de Monsieur Ngah Kennedy Nfor (Mle 598 291-O), Inspecteur de Police de 1er Grade. Pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0391/CAB/PR du 17 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension à Monsieur Bouba Tizi (Mle 157 031-M), Officier de Police de 2ème grade, la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 aout 1974 Portant Organisation du Régime des Pensions Civiles.
- **Arrêté N°0399/CAB/PR du 22 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant à Monsieur Enguene Magloire (Mle 539 946-Z), Commissaire Divisionnaire, la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 Portant Organisation du Régime des Pensions Civiles.
- **Arrêté N°0401/CAB/PR du 22 mai 2024** portant révocation de Monsieur Ndibi Florent Roger (Mle 769 689-S), Inspecteur de Police de 2e Grade, pour abandon de poste. Faits commis du 06 janvier au 7 mai 2023.
- **Arrêté N°0402/CAB/PR du 22 mai 2024** portant révocation d'office de Monsieur Amih Elvis Nang (Mle 765 707-A), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0403/CAB/PR du 22 mai 2024** portant révocation d'office de Monsieur Kewo Modeste Uric (Mle K-110 550), Gardien de la Paix de 2e Grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0404/CAB/PR du 24 mai 2024** portant admission en stage de perfectionnement à l'académie des Sciences de la Police du Caire, de deux (02) fonctionnaires de Police Mballa Messi Manfred et Koulagna Mgba Belpore.
- **Arrêté N°0405/CAB/PR du 24 mai 2024** portant nomination de cinquante (50) élèves-Commissaires de Police en 1ere année. Monsieur Abba Bladi et autres.
- **Arrêté N°0406/CAB/PR du 24 mai 2024** portant nomination de quarante-cinq (45) élèves-Commissaires de Police Directs. Monsieur Ahmadou Mohamadou et autres.
- **Arrêté N°0407/CAB/PR du 24 mai 2024** portant nomination de cinq (05) élèves –Commissaires de Police en 2ème année. Monsieur Anoko A Mfiarack Thomas Arnaud et autres.
- **Arrêté N°0408/CAB/PR du 24 mai 2024** portant nomination de cinquante (50) élèves-Officiers de Police en 1ère année. Monsieur Abessolo Nna Jean Yves et autres.
- **Arrêté N°0409/CAB/PR du 24 mai 2024** portant nomination de cent (100) élèves-officiers de Police en 1ère année. Monsieur Abba Oumate et autres.
- **Arrêté N°0410/CAB/PR du 24 mai 2024** portant nomination de cent (100) élèves-Inspecteurs de Police en 1ère année. Monsieur Abe Mballa Doris Ulrich et autres.
- **Arrêté N°0411/CAB/PR du 24 mai 2024** portant nomination de quatre cent un (401) élèves-Inspecteurs de Police en 1ère année. Madame Abambe Micheline ninelle Thérèse et autres.
- **Arrêté N°0412/CAB/PR du 24 mai 2024** portant nomination de mille sept cent quarante-six (1746) élèves-Gardiens de la Paix. Monsieur Abakar Adam et autres.
- **Arrêté N°0413/CAB/PR du 27 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ngah Didier (Mle 519 464-E), Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0414/CAB/PR du 27 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Doubla Fréderic (Mle 164 192-O), Officier de Police de 2ème grade.
- **Arrêté N°0415/CAB/PR du 27 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Gafobe Pierre, (Mle 369 780-R), Officier de Police de 2ème grade.
- **Arrêté N°0418/CAB/PR du 27 mai 2024** portant avancement d'échelon, puis constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Mekoulou Samba Oscar (Mle 608 281-N), Officier de Police de 1er grade.
- **Arrêté N°0420/CAB/PR du 27 mai 2024** infligeant la sanction d'abaissement de grade de Monsieur Tsamo Michel Sandry, (Mle Z-111 155), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour manquement aux consignes par déplacement sans autorisation d'un véhicule de service et indélicatesse ou compromission portant atteinte à la considération de la Police par soustraction frauduleuse des pneus neufs dudit véhicule. Faits commis dans la nuit du 28 au 29 mars 2023.

- **Arrêté N°0421/CAB/PR du 27 mai 2024** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon de Monsieur Ibrahim Habiba, (Mle Y-106 734), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour fautes contre l'honneur, le devoir et la probité par extorsion des fonds à un usager et usage de faux documents. Faits commis le 04 novembre 2022.
- **Arrêté N°0422/CAB/PR du 27 mai 2024** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ngoundo Madjegnault Fabrice, (Mle S-109 653), Gardien de la Paix de 1èr grade, pour manquements aux consignes et négligence en service par utilisation abusive d'une arme à feu. Faits commis le 09 janvier 2022.
- **Arrêté N°0423/CAB/PR du 28 mai 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Pongogno Richard.
- **Arrêté N°0424/CAB/PR du 28 mai 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Feu le Lieutenant Tshisekedi Célestin.
- **Arrêté N°0425/CAB/PR du 28 mai 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-Officier. Feu le Sergent Frederick Kakang Longha.
- **Arrêté N°0426/CAB/PR du 28 mai 2024** portant concession d'une pension permanente de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Capitaine Kamana Ngoume.
- **Arrêté N°0427/CAB/PR du 28 mai 2024** portant attribution d'un capital-décès concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Taku Valentine Eta.
- **Arrêté N°0428/CAB/PR du 28 mai 2024** portant attribution d'un capital-décès concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Hiob Ntjop Felix.
- **Arrêté N°0429/CAB/PR du 28 mai 2024** portant attribution d'un capital-décès concession, d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Sonkwe Njlogap Armand Honoré.
- **Arrêté N°0430/CAB/PR du 28 mai 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité d'un Officier. Capitaine de Corvette Mbarga Lazare Dieudonné.
- **Arrêté N°0431/CAB/PR du 28 mai 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Le Lieutenant-Colonel Mvondo Emane Alain Michel.
- **Arrêté N°0432/CAB/PR du 28 mai 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Militaire de Rang. Feu le Soldat de 2ème classe Ebogo Enbougou Daniel.
- **Arrêté N°0433/CAB/PR du 28 mai 2024** portant concession d'une pension de réversion aux ayant cause d'un Officier. Feu Le Lieutenant-de vaisseau Koudom Mebongo Paul.
- **Arrêté N°0436/CAB/PR du 30 mai 2024** rapportant les dispositions de l'arrêté n° 0028/CAB/PR du 19 janvier 2024 portant attribution du Diplôme Technique de Qualification Supérieure de Police à deux (02) Commissaires de Police. Commissaire de Police Njikam Daouda et autres.
- **Arrêté N°0437/CAB/PR du 30 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Sohna Mbom Samuel, (Mle 520 519-B), Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0438/CAB/PR du 30 mai 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté n°0751/CAB/PR du 19 septembre 2022 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Alota Clément Nkambi (Mlle 156 162-V), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0439/CAB/PR du 30 mai 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Wangbara Albert, (Mle 541 461-G), Officier de Police de 2ème grade.
- **Arrêté N°0440/CAB/PR du 30 mai 2024** allouant la pension d'invalidité permanente et celle de réversion aux ayant cause de Monsieur Sam Takwi Atchuntche (Mle 055 815-V), Commissaire Divisionnaire décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0441/CAB/PR du 30 mai 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Kouam Pascal (Mle 148 664-C), Officier de Police de 2ème grade décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0443/CAB/PR du 30 mai 2024** portant révocation d'office de Monsieur Ava Ntem Wilfried (Mle 595 854-V), Inspecteur de Police de 1er grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0444/CAB/PR du 30 mai 2024** portant révocation d'office de Madame Eto Mbazoa Justine Marlyse (Mle 766 101-M), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0445/CAB/PR du 30 mai 2024** portant révocation d'office de Madame Mbida Ndzoana Flora Raïssa (Mle J-121 171), Gardien de la Paix 1er grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0446/CAB/PR du 31 mai 2024** constatant la cessation d'activités de Monsieur Abdoul Assan (Mle 646 684-Y, Magistrat de 2ème grade, 2ème échelon, indice 790 et allouant un capital-décès et une pension de réversion aux ayants droits.

Juin 2024

Le Président de la République a signé 174 textes, dont 65 décrets et 108 arrêtés et 01 ordonnance.

- **Décret N°2024/191 du 04 juin 2024** ratifiant la convention de crédit-acheteur d'un montant de 76 229 164,22 euros, soit environ 50 milliards de FCFA, conclue le 30 janvier 2024 entre la République du Cameroun et la Standard Chartered Bank de Londres, pour le financement du Projet PLANUT, volet « Aménagement du territoire », relatif à l'aménagement de 15 280 ha de périmètres hydro-agricoles dans les localités de Mbéré, de la Vina et du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua.
- ***Decree N°2024/191 of 04 june 2024*** *to ratify the Buyer Agreement for an amount of EUR 76 2291645.22 or approximately CFAF 50 billion, concluded on 30 january 2024 between the Republic of Cameroon and the Standard Chartered Bank of London, to finance the PLANUT Project "Regional Development" component, for the development of 15 280 hectares of irrigated perimeters in the localities of Mbere, Vina and Faro et Deo, in the Adamoua Region.*
- **Décret N°2024/192 du 04 juin 2024** ratifiant la convention de crédit commercial d'un montant de 2 885 447,03 euros, soit environ de 1,89 milliard de FCFA, conclue le 30 janvier 2024 entre la République du Cameroun et la Standard Chartered Bank de Londres, pour le financement du Projet PLANUT, volet « Aménagement du territoire », relatif à l'aménagement de 15 280 ha de périmètre hydro-agricoles dans les localités de Mbéré, de la Vina et du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua.
- ***Decree N°2024/192 of 04 june 2024*** *to ratify the Commercial Agreement for an amount of EUR 2 885 447.03 or approximately CFAF 1.89 billion, concleded 30 junuary 2024 between the Republic of Cameroon and Standard Chartered Bank of London to finace the PLANUT, Project, "Regional Development" component, for the development of 15 280 hectares of irrigated perimeters in the localities of Mbéré, Vina and Faro nad Deo in the Adamaoua Region.*
- ***Décret N°2024/193 du 05 juin 2024*** portant avancement d'échelon d'un (01) Officier de Police Principal, promotion de trente-un (31) élèves-Commissaires de Police dans le cadre des Commissaires, reclassement de trente-un (31) Commissaire de Police. Monsieur Jean Daniel Nnanga Mba et autres
- **Décret N°2024/194 du 06 juin 2024** accordant la prolongation d'activité à un fonctionnaire du corps de l'Education Nationale. Madame Eyong Ebot Gladys Asah, du 15 janvier 2025 au 15 janvier 2027.
- ***Decree N°2024/194 of 06 June 2024*** *to grant an extension of service period to a civil servant of the National Education Corps. Mr Eyong Ebot Gladys Asah, from 15 to January 2025 au 15 to january 2027.*
- **Décret N°2024/195 du 07 juin 2024** portant intégration de Monsieur Leka Essomba Dieudonné Armand Felix dans le corps de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 2ème échelon.
- **Décret N°2024/196 du 07 juin 2024** portant intégration de Monsieur Petnga Nyamen Simon Pierre dans le corps de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2ème classe, 1er échelon.
- **Décret N°2024/197 du 07 juin 2024** portant intégration et promotion de Monsieur Nna Mathurin dans le corps de l'Enseignement Supérieur au grade de Maître de Conférences de classe exceptionnelle.
- **Décret N02024/198 du 07 juin 2024** portant inscription, à titre de régularisation, de dix personnels Officiers d'Active des forces de défense au tableau d'avancement de grades au titre de l'année budgétaire 2024. Chef de Bataillon Mgbatbou Machou Zakariaou et autres.
- **Décret N°2024/199 du 07 juin 2024** portant promotion, à titre de régularisation, de trois personnels Officiers d'Active des forces de défense au titre du premier semestre de l'année budgétaire 2024. Chef de Bataillon Mgbatbou Machou Zakariaou et autres.
- **Décret N°2024/200 du 07 juin 2024** portant promotion aux grades supérieurs, des personnels Officiers d'Active des forces de défense, au titre du second trimestre de l'année budgétaire 2024. Lieutenant-Colonel Obame Nguetsop Caroline et autres.
- **Décret N°2024/201 du 07 juin 2024** portant promotion au grades de Sous-lieutenant et Enseigne de Vaisseau de 2ème classe, des Adjudants-Chefs Maîtres-Principaux des forces de défense inscrits au tableau d'avancement de grade, au titre du second semestre de l'année budgétaire 2024. Adjudant-Chef Sakoutou Marcelin et autres.
- **Décret N°2024/203 du 07 juin 2024** rapportant partiellement les termes du décret N°2023/229 du 03 mai 2023 portant mise en retraite pour limite d'âge de grade et versement dans la réserve mobilisable de certains personnels Officier des forces de défense. C/C Ndi Mbenti Isidore.
- **Décret N°2024/204 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mitha Robert.

- **Décret N°2024/205 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Dang Ndamukong Kitsim Ben.
- **Décret N°2024/206 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mvondo Bitya'a Etienne Marcel.
- **Décret N°2024/207 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Meh André.
- **Décret N°2024/208 du 08 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Saoudjom Thomas.
- **Décret N°2024/209 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Vaisseau Moussa Paul.
- **Décret N°2024/210 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable et attribution d'une indemnité d'installation à un Officier. Sous-Lieutenant Fina Céline Providence.
- **Décret N°2024/211 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant de Vaisseau Fabassou Etienne.
- **Décret N°2024/212 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Bidias Marcelin.
- **Décret N°2024/213 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Jean Claude Nyamsi
- **Décret N°2024/214 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Koh Ernest.
- **Décret N°2024/215 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Alim.
- **Décret N°2024/216 du 07 juin 2024** portant mise à la retraite et versement dans la réserve mobilisable, d'un Officier de l'Armée de l'Air. Lieutenant-Colonel Nkamba Désiré Placide.
- **Décret N°2024/217 du 07 juin 2024** portant maintien en activité de service d'un Officier de l'Armée de Terre. Colonel Bindelle Isabelle-Sylvie Remy.
- **Décret N°2024/218 du 07 juin 2024** portant admission au Corps des Officiers d'Active des forces de défense et nomination au grade. Elève-Officier d'Active Menguele Gerard Paul Giovanni et autres.
- **Décret N°2024/219 du 07 juin 2024** portant admission au Corps des Officers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade. Elève-Officier d'Active Befe Antoine Fredy.
- **Décret N°2024/220 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Francois Nguidjo.
- **Décret N°2024/221 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Ngono Marie Margueritte.
- **Décret N°2024/222 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Simang Mang.
- **Décret N°2024/223 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Atangana Sylvain Désiré.
- **Décret N°2024/224 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Ottou Thomas.
- **Décret N°2024/225 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Melenga François Eloi.
- **Décret N°2024/226 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Onana Mbarga Oscar.
- **Décret N°2024/227 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mekouakouda Louis Le Grand.
- **Décret N°2024/228 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Thimba Jean Pierre.
- **Décret N°2024/229 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Aboudi Avela.
- **Décret N°2024/230 du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Njoka Dominique Yennsai.

- Décret N°2024/231 du 10 juin 2024 portant transformations du Consulat de la République du Cameroun à Marseille (République Française) en Consulat Général.
- ***Decree N°2024/231 of 10 June 2024*** *to transform the Consulate of the Republic of Cameroon at Marseille, French Republic, into a General Consulate.*
- **Décret N°2024/234 du 10 juin 2024** modifiant les termes du décret N°2023/418 du 19 septembre 2023 portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade de Sous-Lieutenant. Elève-Officier d'Active Ngonkap Ekouelle Yves.
- **Décret N°2024/236 du 14 juin 2024** portant intégration et promotion de Monsieur Harouna Massai dans le Corps de l'Enseignement Supérieur au grade de Professeur de 2ème classe, 4ème échelon.
- **Décret N°2024/237 du 14 juin 2024** portant reversement de Monsieur Mbarga Gervais dans le Corps de l'Enseignement Supérieur augrade de Chargé de Cours de 2ème classe, 5ème échelon.
- **Décret N°2024/238 du 14 juin 2024** accordant une prolongation d'activité à un enseignant de l'Université. Monsieur Mvomo Ela Wullson (allant du 16 juin 2024 au 16 juin 2026).
- ***Decree N°2024/238 of 14 June 2024*** *to grant an extension of service period to University Lecturer. Mr Mvomo Ela Wullson (from 16 June 2024 to 16 June 2026).*
- **Décret N°2024/239 du 14 juin 2024** accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Fobasso Jean (du 18 septembre 2024 au 18 septembre 2026).
- ***Decree N°2024/239 of 14 June 2024*** *to grant an extension of service period to a civil servant. Mr Fobasso Jean (from 18 September 2024 to 18 September 2026).*
- **Décret N°2024/240 du 14 juin 2024** portant maintien en activité de service d'un Officier de la Marine Nationale. Capitaine de Vaisseau Ndutumu Samuel, pour une période de deux ans à partir du 07 octobre 2024.
- **Décret N°2024/242 du 14 juin 2024** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Ndongo Mve Désiré.
- **Décret N°2024/243 du 14 juin 2024** modifiant le décret N°2019/287 du 03 juin 2019 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Commandant Yougouda Jean Claude.
- **Décret N°2024/244 du 20 juin 2024** précisant les modalités de prestation de serment, constitution du cautionnement et fixant les indemnités des comptables publics.
- ***Decree N°2024/244 of 20 June 2024*** *to lay down procedures for oath taking, provision and release of guarantees, and to fix the benefits of Public Accounting Officers.*
- **Décret N°2024/245 du 20 juin 2024** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de construction des lignes 225 KV, des postes de transformation, y compris les voies d'accès, dans le cadre du projet d'interconnexion entre le réseau interconnecté du Sud (RIS) et le Réseau Interconnecté Nord (RIN), dans le département du Mbam et Kim, région du Centre.
- **Décret N°2024/246 du 20 juin 2024** portant classement au domaine public artificiel des terrains d'une superficie totale de 729ha 32a 98ca nécessaires aux travaux de sécurisation et d'extension du domaine aéroportuaire de Bertoua, aux lieux dits « Aviation » et « Mboutoutou » dans l'Arrondissement de Mandjou, département du Lom et Djerem, région de l'Est.
- **Décret N°2024/247 du 20 juin 2024** portant rappel définitif d'un Officier en service à l'Etranger. Colonel Ndzeng Mbida Bienvenu Désiré.
- **Décret N°2024/248 du 20 juin 2024** portant reversement et promotion de Monsieur Wakam Jean dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Maître de Conférence de 1ère classe, 3ème échelon.
- **Décret N°2024/249 du 20 juin 2024** portant intégration de Madame Djomaha Edwige Sidoine, Epouse Zangue Momo dans le Corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargée de Cours de 2ème classe 1er échelon.
- **Décret N°2024/250 du 20 juin 2024** portant intégration de Monsieur Kandera Kavaye Antoine dans le Corps de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 2ème échelon.
- **Décret N°2024/251 du 20 juin 2024** portant intégration de Monsieur Heumou Cyril Romeo dans le corps de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2ème classe 1er échelon
- **Décret N° 2024/252 du 21 juin 2024** portant détachement d'un magistrat. Monsieur Ngono Ebode Abraham, magistrat de 2ème grade.
- **Décret N° 2024/253 du 21 juin 2024** portant détachement d'un Magistrat. Monsieur Zobo Yannick Valentin, Magistrat de 2ème grade
- ***Decree N°2024/253 of 21 June 2024*** *to place a Judicial and Legal on secondment. Mr Zobo Yannick Valentin, Judicial and Legal Officer, 2nd Scale.*
- **Décret N° 2024/254 du 21 juin 2024** portant détachement d'un magistrat. Madame Mamba Mballa Marie Marguerite, magistrat de 2ème grade.
- ***Decree N°2024/254 of 21 June 2024*** *to pace a Judicial and Legal Officer on secondment. Mrs Mamba Marie Marguerite.*
- **Décret N° 2024/255 du 21 juin 2024** portant attribution en concession provisoire à la société Soyabeans Processing Industry of Cameroon (SOPROICAM), de trois (03) dépendances du domaine national, sises au lieu-dit « Awa »,

arrondissement de Ngan-Ha, département de la Vina, région de l'Adamaoua.

- **Décret N° 2024/256 du 26 juin 2024** accordant une prolongation d'activité à un professeur des Lycées d'enseignement secondaire général. Monsieur Ngabnya François, du 03 février 2025 au 03 février 2027.
- **Ordonnance N°2024/001 du 20 juin 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024.
- ***Ordinance No.2024/001 of 20 June 2024*** *to amend and supplement some provisions of Law No.2023/019 of 19 December 2023: Finance Law of the Republic of Cameroon for the 2024 financial year*
- **Arrêté N°0447/CAB/PR du 03 juin 2024** mettant fin à la disponibilité de Monsieur Eko Serge (Mle 583 539-H), Commissaire Divisionnaire.
- **Arrêté N°0448/CAB/PR du 03 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Bawa Haman (Mle 162 725-D), Commissaire Divisionnaire
- **Arrêté N°0449/CAB/PR du 03 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Djakba (Mle 156 254-V), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0450/CAB/PR du 03 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Nlem Jean Paul (Mle 366 527-H), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0451/CAB/PR du 03 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Mademoiselle Metindi Salomé Evelyn (Mle 541 261-N), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0452/CAB/PR du 03 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Essom Koh Marcelin (Mle 169 616-Y), Officier de Police de 2ème grade.
- **Arrêté N°0453/CAB/PR du 05 juin 2024** portant avancement d'échelon de certains Inspecteurs de Police Principaux, promotion et reclassement de vingt-trois (23) anciens Elèves-Officiers de Police dans le cadre des Officiers de Police et avancement d'échelon de certains Officiers de Police de 1er grade. Monsieur Ngwepekeum Nkeh Gladys et autres.
- **Arrêté N°0454/CAB/PR du 05 juin 2024** portant nomination de mille treize (1013) Elèves-Inspecteurs de Police de 2ème année. Monsieur Abakar Kori et autres.
- **Arrêté N°0455/CAB/PR du 05 juin 2024** portant avancement d'échelon, intégration et reclassement de neuf cent quatre (904) anciens Elèves-Inspecteurs de Police. Monsieur Bah'Mou Valery Giscard et autres.
- **Arrêté N°0456/CAB/PR du 05 juin 2024** portant nomination de quatre-vingt-dix-sept (97) Inspecteurs de Police Stagiaires. Monsieur Eloundou Andzen Marc Romuald et autres.
- **Arrêté N°0457/CAB/PR du 05 juin 2024** portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Atangana Zang Bernard (Mle 370 524-J), Officiers de Police Principal.
- **Arrêté N°0458/CAB/PR du 05 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'invalidité et celle attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Nanga Thérèse (Mle 371 097-N), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0459/CAB/PR du 05 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ndjock Ndjock Justin (Mle 170 506-P), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0460/CAB/PR du 05 juin 2024** portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Hamadjoda Abdou (Mle 357 760-M), Officier de Police de 2ème grade
- ***Arrêté N°0461/CAB/PR du 05 juin 2024*** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Kingah Augustine Wiysanyuy (Mle 375 807-Y), Officier de Police de 2ème grade
- **Arrêté N°0463/CAB/PR du 05 juin 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Ntouko Raphaël (Mle 356 036-T), Commissaire de Police décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0464/CAB/PR du 05 juin 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Ngnintedem Mathieu (Mle 118 087-Y), Officier de Police de 2ème, décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0466/CAB/PR du 05 juin 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Sogolsou Rahoul (Mle 358 117-U), Officier de Police de 1er grade.
- **Arrêté N°0467/CAB/PR du 05 juin 2024** portant révocation d'office de Monsieur Matchabo Paul François (Mle U-109 400), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour abandon de poste. Fait constaté le 20 juillet 2023.
- **Arrêté N°0468/CAB/PR du 05 juin 2024** portant révocation d'office de Monsieur Mvesseth Nonegieh Godwill (Mle R- 110 794), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour abandon de poste. Fait constaté du 08 octobre 2021 au 04 novembre 2022.
- **Arrêté N°0469/CAB/PR du 05 juin 2024** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Biloa Mbarga Sabin Martial (Mle S-106 414), Gardien de la Paix de 1er grade, pour indélicatesse commise dans la vie privée et préjudiciable au

renom de la Police par viol sur mineur de 16 ans. Faits commis en juin 2020.

- **Arrêté N°0470/CAB/PR du 05 juin 2024** plaçant Monsieur Mbebi Elah Antoine (Mle 571 337-D) Commissaire de Police, en position de disponibilité.
- **Arrêté N°0471/CAB/PR du 05 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Fokwa Mikem Christoph (Mle 532 281-Y), Commissaire de Police Principal.
- **Arrêté N°0472/CAB/PR du 05 juin 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n° 0611/CAB/PR du 10 août 2022 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Wanyu Henry Ayem (Mle 502 147-L), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0473/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-officier. Feu l'Adjudant-chef Tchoupou Michel.
- **Arrêté N°0474/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Moudga Albert.
- **Arrêté N°0475/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-officier. Feu le Maréchal-des Logis-chef Ndong Engono Anicet Victor.
- **Arrêté N°0476/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-officier. Feu l'Adjudant-chef Ediage Gabriel Ebong
- **Arrêté N°0477/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-officier. Feu l'Adjudant Rudolf Wultof Ngam
- **Arrêté N°0478/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé à l'ayant cause d'un Sous-officier. Feu le Sergent Mbida Innocent Gael.
- **Arrêté N°0479/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé à l'ayant cause d'un Sous-officier. Feu le Maréchal-des Logis Essomba Obolo Simon Patrice
- **Arrêté N°0480/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-officier. Feu le Sergent-chef Mpouam Mpouam Benjamin.
- **Arrêté N°0481/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Militaire de Rang. Feu le Caporal-chef Bisseck Bi Mai Daniel Lavenir.
- **Arrêté N°0482/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Colonel Ondoa Essomba Pierre.
- **Arrêté N°0483/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Melingui Nolbert
- **Arrêté N°0484/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef de Bataillon Daida Fidèle.
- **Arrêté N°0485/CAB/PR du 07 juin 2024** modifiant l'arrêté n°0022/CAB/PR du 1er février 2022 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef de Bataillon Kpoumie Issofou.
- **Arrêté N°0486/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès, concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine Essim Saidou.
- **Arrêté N°0487/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé et concession d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine Engbwe'e Omgba Thierry.
- **Arrêté N°0488/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Militaire de Rang. Feu le Soldat de 1ère classe Kenmogne Franck Noel.
- **Arrêté N°0489/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Militaire de Rang. Feu le Caporal-Chef Ngah Batsogo Nama Emmanuel Parfait.
- **Arrêté N°0490/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Kinvy Ngande Guillaume Remi.
- **Arrêté N°0491/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine Lakoa Nkogo François Xavier.
- **Arrêté N°0492/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Colonel Biloa Ekegue Clément Patrice.
- **Arrêté N°0493/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Général de Division Youmba Jean René.
- **Arrêté N°0494/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Mbede Ongui Armet Thierry.
- **Arrêté N°0495/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Menguele Jacques Douglas.
- **Arrêté N°0496/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Colonel Eloundou Ferdinand.
- **Arrêté N°0497/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Colonel Mbanwie Teche John.

- **Arrêté N°0498/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Colonel Godwe Mandandi
- **Arrêté N°0499/CAB/PR du 07 juin 2024** portant modification de l'Arrêté n°0165/CAB/PR du 1er avril 2015 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant-colonel Ekani A Eloundou René Aimé.
- **Arrêté N°0500/CAB/PR du 07 juin 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Lieutenant-colonel Mbongalle Sone Williams.
- **Arrêté N°0501/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital décès et concession d'une pension temporaire d'orpheline aux ayants cause d'un Officier. Feu le Sous-lieutenant Njongai Nadège Banah.
- **Arrêté N°0502/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital décès et concession d'une pension temporaire d'orpheline aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Mvondo Foh Samuel Jospin.
- **Arrêté N°0503/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-officier. Feu le Sergent Datchop Ydrisse.
- **Arrêté N°0504/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital décès quintuplé aux ayants cause d'un Militaire de Rang. Feu le Gendarme Fando Medjonang Arnold.
- **Arrêté N°0505/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital décès quintuplé à l'ayant cause d'un Militaire de Rang. Feu le Gendarme Zoua Adjia Ernest.
- **Arrêté N°0506/CAB/PR du 07 juin 2024** portant attribution d'un capital décès quintuplé aux ayants cause d'un Officier Marinier. Feu le Maître-Principal Ateba Nkie Jean Euladie.
- **Arrêté N°0507/CAB/PR du 07 juin 2024** attribuant une pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Bekoule Gustave (Mle 050 884-C), Magistrat Hors Hiérarchie de 2ème groupe, 2ème échelon, indice 1200, décédé à la retraite.
- ***Order N°0507 of 10 June 2024*** *to grant a reversionary pension to the successors in title of Mr Bekoulle Gustave (Sce N°050 884-C), Super Scale Judicial and Legal Officer, Group 2,incremental position 2, index 1200, who died while on retirement.*
- **Arrêté N°0512/CAB/PR du 11 juin 2024** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Dassi Daniel (Mle 164 294-Q), Officier de Police de 2ème grade.
- **Arrêté N°0513/CAB/PR du 11 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Takoua Jean Blaise (Mle 164 374-G), Officier de Police de 2ème grade.
- **Arrêté N°0514/CAB/PR du 11 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Mohamidou Bello (Mle 155 840-I), Officier de Police de 2ème grade.
- **Arrêté N°0515/CAB/PR du 11 juin 2024** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ndeumani François (Mle 170 572-N), Officier de Police de 2ème grade.
- **Arrêté N°0516/CAB/PR du 11 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Djidere Gabriel (Mle 169 194-B), Officier de Police de 1er grade.
- **Arrêté N°0521/CAB/PR du 11 juin 2024** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ewoty Bissene Ernest Ray Lawrence (Mle 570 413-A) Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0523/CAB/PR du 11 juin 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Mgbangue Michel (Mle 369 409-X), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0524/CAB/PR du 11 juin 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Nyamsi Mongote Germain (Mle 599 553-W), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0526/CAB/PR du 11 juin 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Pourtshom Henri (Mle 156 093-G), Commissaire de Police décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0527/CAB/PR du 13 juin 2024** portant titularisation, puis constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits d la succession de Monsieur Bello Christophe (Mle 174 078-U) Officier de Police Stagiaire.
- **Arrêté N°0528/CAB/PR du 13 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Bizomo Félix, (Mle 369 706-M), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0529/CAB/PR du 13 juin 2024** modifiant et complétant certaines dispositions de

l'arrêté n°0143/CAB/PR du 28 mars 2024, infligeant la sanction d'abaissement de grade à Madame Eyili Sylvie Rita (Mle 570 547-O), Officier de Police Principal

- **Arrêté N°0530/CAB/PR du 13 juin 2024** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Nkiel Ze Albert Félix (Mle B-059 384), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour indélicatesse commise dans la vie privée et préjudiciable au renom de la Police par filouterie de loyers. Faits commis en mai 2020.
- **Arrêté N°0531/CAB/PR du 13 juin 2024** déclarant fériée la journée du lundi 17 juin 2024.
- ***Order N°0531/CAB/PR of 13 June 2024*** *to declare Monday, 17 June 2024, a public holiday.*
- **Arrêté N°0532/CAB/PR du 14 juin 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Nkezez Aziwung.
- **Arrêté N°0533/CAB/PR du 14 juin 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant de Vaisseau Kendem Nguimfack Brie Richard.
- **Arrêté N°0534/CAB/PR du 14 juin 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef de Bataillon Rim Louis Arnaud.
- **Arrêté N°0535/CAB/PR du 14 juin 2024** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Bivee Candille Patricia.
- **Arrêté N°0536/CAB/PR du 14 juin 2024** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Colonel Housseni Mohamadou.
- **Arrêté N°0537/CAB/PR du 14 juin 2024** portant attribution d'un capital-décès, concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine Boujika Tabue Charlot.
- **Arrêté N°0543/CAB/PR du 14 juin 2024** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Mboudi Joseph (Mle 067 618-O), Officier de Police de 1er grade décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0544/CAB/PR du 14 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Mama Adji Nylon (Mle 147 874-N), Officier de Police de 2ème grade.
- **Arrêté N°0547/CAB/PR du 14 juin 2024** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ndombang Messah Freddy Junior (Mle 109 585), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour manquements aux consignes relatives à la délivrance des titres identitaires, mauvaise manière habituelle de servir et faute contre l'honneur, le devoir et la probité par indélicatesse commise dans l'exercice de ses fonctions par extorsion de fonds aux usagers. Faits commis en 2023 et le 19 avril 2023.
- **Arrêté N°0548/CAB/PR du 21 juin 2024** portant détachement de Monsieur Essiane Frederick (Mle B-011 284), Administrateur des Greffes, auprès de la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC).
- ***Order N°0548 of 21 June 2024*** *to place Mr. Essiane Frederick (Sce B-011 284), Court Registry Administrator, on secondment, on secondment at the Cameroon Debt Recovery Corporation (DRC).*
- **Arrêté N°0549/CAB/PR du 21 juin 2024** portant détachement de Monsieur Ondoua Patrick Joel (Mle 593 303-B), Administrateur des Greffes, auprès de la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC).
- ***Order N°0549 of 21 June 2024*** *to place Mr. Ondoua Patrick Joel (Sce B-011 284), Court Registry Administrator, on secondment, on secondment at the Cameroon Debt Recovery Corporation (DRC).*
- **Arrêté N°0550/CAB/PR du 21 juin 2024** constatant la cessation de fonctions de Monsieur Moghom Kamwa Jean Paul (Mle 162 265-S), Magistrat de 4ème grade, 3ème échelon, indice 1115 et allouant un capital décès à son ayant droit.
- ***Order N°0550 of 21 June 2024*** *to establish the cessation of duty of Mr. Moghom Kamwa Jean Paul (Sce NO 162 265-S), Judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental Position 3, Index 1115 and to grant a death benefit to the rightful claimants.*
- **Arrêté N°0551/CAB/PR du 21 juin 2024** attribuant une pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Kom Justin Joël (Mle 067 196-Z), Magistrat de 4ème grade, 3ème échelon, indice 1115 décédé à la retraite.
- ***Order N°0551 of 21 June 2024*** *to grant a reversionary pension to the successors in title of Mr Kom Justin Joel (Sce NO 067 196-Z), Judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental Position 3, Index 1115 who died on retirement.*
- **Arrêté N°0552/CAB/PR du 21 juin 2024** allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Meka Mevoung Robert (Mle 583 493-T), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0553/CAB/PR du 21 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant accompli au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles à Monsieur Adjie Emmanuel (Mle 369 624-J), Officier de Police de 2ème grade,
- **Arrêté N°0554/CAB/PR du 21 juin 2024** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant accompli au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles à Mademoiselle Levala Fogham Patricia (Mle 526 571-D), Officier de Police de 2ème grade.

LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS

NEWSLETTER ON THE MANDATE OF GREAT OPPORTUNITIES




MISS CAMEROUN
NORD
07